

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 344

17 février 2009

SOMMAIRE

Action Coach Europe S.à r.l.	16470	Gesprod International S.A.	16469
Alpha Micro S.à r.l.	16467	Golden Key S.A.	16508
Alpilla Holding S.A.	16468	Hamilcar S.A.	16511
Amertronic S.A.H.	16466	Hatralux Holding S.A.	16466
Ashforce Luxembourg SA	16467	H.K. Baustudio SA	16466
Badic Commerce s.à r.l.	16509	International Pension Administration S.à r.l.	16469
BI-Invest Master Fund, SICAV SIF	16475	International Wine Corporation S.à r.l. ..	16473
Compagnie des Parcs S.A.	16511	Italus (Luxembourg) S.à r.l.	16471
Compulease S.A.	16510	Kereda S.A.	16511
Consoltex Holdings Luxembourg	16467	Monsoon S.A.	16512
Continental Media (Lux) S.à r.l.	16467	Parfon S.A.	16468
Dalpa S.A.	16512	Parkar S.A.	16470
D.C.I. - D.C. International S.A.	16512	Saint-Michel Invest S.à r.l.	16469
Euro Bikers	16509	Super Price	16509
European Lux Trading S.à r.l.	16471	Technical Concepts Luxembourg	16468
Europe Property S.A.	16510	Whiz International S.A.	16511
Fladux S.A.	16473	Zaffiro S.A., société de gestion de patri- moine familial	16466
Fleurs Nicole Sàrl	16473		
GELF Alsdorf (Lux) S.à r.l.	16470		

Amertronic S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 103.229.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014918/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00092. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Hatralux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.138.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014916/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00137. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

H.K. Baustudio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 88.277.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014914/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00138. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Zaffiro S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 41.290.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

*Pour ZAFFIRO S.A., SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL**société anonyme*

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Guy BAUMANN

Référence de publication: 2009015043/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05777. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Ashforce Luxembourg SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9972 Lieler, Maison 8.

R.C.S. Luxembourg B 98.287.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014923/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00097. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090014440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Alpha Micro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.410.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014926/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00086. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090014447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Continental Media (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 61, route de Huldange.

R.C.S. Luxembourg B 94.276.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014930/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00109. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090014458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Consoltex Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.089.

Le bilan modifié au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Cette publication remplace la version déposée le 7 Novembre 2008 (L080163504.04)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2009.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009014973/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07668. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Alpilla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.685.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 juin 2008 au siège social

Résolution unique

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER de son mandat d'Administrateur et décide de nommer à sa place, un nouvel Administrateur remplaçant:

- Madame Galina ROKOSUIEVA, née le 4 janvier 1960, à Belojarsk en Russie, exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPILLA HOLDING SA

Signature

Référence de publication: 2009014470/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11067. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.**(090013638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.***Technical Concepts Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.126.

—
Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2009.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009014974/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07676. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.**(090014280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.***Parfon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 114.893.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARFON S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009014972/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07680. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.**(090014270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.*

Gesprod International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 133.804.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009014961/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05953. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Saint-Michel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.347.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009014960/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05954. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

International Pension Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 68.230.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution adoptée par l'actionnaire unique le 24 novembre 2008

- que la démission de Monsieur Rolf Åkerlind en tant que gérant directeur a été acceptée
- que Monsieur Rolf Åkerlind, gérant de sociétés, domicilié au 18, Saltjöpromenanden, Saltsjöbaden S-133 35, est élu gérant-délégué de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat
- que le commissaire aux comptes «AGN-HORSBURGH & CO., S. à r.l.» a un nouveau nom «International Audit Services S. à r.l.».

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Helle N. Dueholm

Signature

Référence de publication: 2009014442/5029/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX03012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

GELF Alsdorf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 118.390.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF Investments (Lux) Sàrl, en date du 5 décembre 2008:

1. Il est mis fin en date du 05 décembre 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Peter Davies, né le 27 septembre 1962 à Rochford (Grande-Bretagne) de résidence personnelle: The Old Vicarage, Woodgate, Helpston, Peterborough, PE6 7ED; Grande-Bretagne

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters – Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2009014476/6981/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Parkar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.191.

—
Errata:

Le siège social de la société est au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Luxembourg, le 14/01/2009.

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009015480/9120/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Action Coach Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.853.

—
Résolution prises par l'associé unique le 15 décembre 2008

L'associé unique décide:

1. de transférer le siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II

2. le transfert prendra effet le 1^{er} janvier 2009.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature

L'associé unique

Référence de publication: 2009015468/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

European Lux Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 101.541.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014907/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00116. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Italus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 107.220.

In the year two thousand eight, on the nineteenth day of December.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

FIDES (BERMUDA) L.P., a limited partnership, registered with the Trade and Company Register of Bermuda, registration number 36516, and having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, ("the Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Jorrit Cromptoets, lawyer, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that he is the sole shareholder of Italus (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.- (the "Company") and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 107.220, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, on February 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 793 on August 8, 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gerard LECUIT, residing in Luxembourg, on October 31, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2981, on December 21, 2007.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg to 12, rue Léon Thyès L-2636, Luxembourg.
2. To amend article 2 of the articles of association.
3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg to 12, rue Léon Thyès L-2636, Luxembourg.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows: "The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers; by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Mersch, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

FIDES (BERMUDA) L.P., un Limited Partnership enregistré auprès du Registre du Commerce des Bermudes sous le numéro 36516, et ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, ("Associé Unique"), représentée aux fins des présentes par M. Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant professionnellement à 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Italus (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- EUR (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.220, constituée selon acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, résidant à Sanem, en date du 18 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 793, le 8 août 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT, résidant à Luxembourg, en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2981 le 21 décembre 2007.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg à 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.
2. Modifier l'article 2 des statuts.
3. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de de 1B, Heienhaff L-1736, Senningerberg à 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit: "Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts. L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger."

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. CROMPVOETS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 24 décembre 2008. Relation: MER/2008/2057. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009014857/243/96.

(090014974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Fladux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 101.192.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014908/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00118. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Fleurs Nicole Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9708 Clervaux, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 102.053.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014906/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00133. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

International Wine Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.907.

In the year two thousand and eight. On the thirtieth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) The public limited company "ARMOR S.A.", existing under the laws of the Principality of Andorra, having its registered office in Andorra La Vella, Passatge d'Europa 2, Floor 1 (Andorra), registered with the Commercial Companies Register of Andorra under the number 5644, book S-7, folios 13-16,

2) The public limited company "ORBITA S.A.", existing under the laws of the Principality of Andorra, having its registered office in Andorra La Vella, Passatge d'Europa 2, Floor 1 (Andorra), registered with the Commercial Companies Register of Andorra under the number 5049, book B-1, folio 208,

both here represented by Mr David SANA, employé privé, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, duly represented by Mr David SANA, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "INTERNATIONAL WINE CORPORATION S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 101.907, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on July 12, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 992 of October 6, 2004 and whose articles of association

were modified for the last time by a deed received by the undersigned notary, on March 21, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1183 of June 17, 2006.

II.- That the capital of the private limited company "INTERNATIONAL WINE CORPORATION S.à r.l.", prenamed, presently amounts to four million three hundred ninety-six thousand and six hundred Euro (EUR 4,396,600.-), represented by twenty-nine thousand seven hundred and forty (29,740) class A ordinary shares of one hundred Euro (100.-) each and by fourteen thousand two hundred and twenty-six (14,226) class B ordinary shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company "INTERNATIONAL WINE CORPORATION S.à r.l." and that they have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders decide to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The shareholders decide to appoint the company "GENLICO LIMITED", with registered office at 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the "International Business Companies Act" of the British Virgin Islands under number 608721, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

Third resolution

The shareholders give discharge to the managers, Mr Eric MAGRINI, Mr Philippe TOUSSAINT and Mr Pietro LONGO, for the performance of their mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "ARMOR S.A.", société de droit de la Principauté d'Andorre, ayant son siège social à Andorre La Vella, Passatge d'Europa 2, Etage 1, inscrite au Registre des Sociétés Commerciales d'Andorre, sous le numéro 5644, livre S7, folios 13-16,

2) La société anonyme "ORBITA S.A.", société de droit de la Principauté d'Andorre, ayant son siège social à Andorre La Vella, Passatge d'Europa 2, Etage 1, inscrite au Registre des Sociétés Commerciales d'Andorre, sous le numéro 5049, livre B1, folio 208,

toutes les deux ici représentées par Monsieur David SANA, employé privé, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, dûment représentées par Monsieur David SANA, préqualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL WINE CORPORATION S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.907, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 12 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 992 du 6 octobre 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 21 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1183 du 17 juin 2006,

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL WINE CORPORATION S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille six cents Euros (EUR 4.396.600,-), représenté par vingt-neuf mille sept cent quarante (29.740) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) chacune et par quatorze mille deux cent vingt-six (14.226) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) chacune.

III.- Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL WINE CORPORATION S.à r.l." et qu'elles ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associées décident de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

Les associées décident de nommer la société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

Troisième résolution

Les associées donnent décharge aux gérants, M. Eric MAGRINI, M. Philippe TOUSSAINT et M. Pietro LONGO, pour l'exercice de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille quatre cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/158. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014861/231/109.

(090014662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

BI-Invest Master Fund, SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.313.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. BI-Invest S.à r.l. incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register which registration is pending,

here represented by Johan Terblanche, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 December 2008.

2. BI-Invest Endowment Fund, SICAV SIF incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register which registration is pending,

here represented by Johan Terblanche, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 November 2008.

The proxies given, signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to enact as follows the articles of association (herein after the Articles of Association) of a partnership limited by shares qualifying as an investment company with variable capital which they declare to form between themselves:

I. Definitions - Form - Name - Registered Office - Duration - Purpose

A Shares	- means the redeemable participating Class A Shares; of each Series;
Administrative Agent	- the Person appointed by the General Partner, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as administrative agent of the Fund from time to time;
Affiliate	- an entity or Person directly or indirectly controlling or controlled by or under common control with the relevant party. The term "control" (and any cognate expression) means, in respect of an entity, the right to: <ul style="list-style-type: none"> (a) exercise the majority of the voting rights of investors of that entity; or (b) appoint the majority of the members of the management company of the entity; or <ul style="list-style-type: none"> (c) determine the policy and strategy of that entity;
Art.s of Association	- these articles of association of the Fund, as amended from time to time;
Available Funds	- in respect of the redemption of Class R Shares, the current Net Asset Value to the extent of net proceeds, after deduction of any accrued Management Fees, Incentive Fees, allocated expenses and other obligations;
Base Currency	- means the Euro (EUR);
BI Invest	- BI-Invest Holdings S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), and/or any of its affiliates;
Business Day	- a day on which banks are open for business in Luxembourg other than a Saturday, Sunday or public holiday;
Class	- means a class of Shares in the capital of the Fund;
Class A Redemption Date	- the last Business Day of the first full calendar quarter occurring on or immediately after the end of the Minimum Holding Period and following the date on which the relevant A Shares were first issued, each annual anniversary of that day, (or, if such day is not a Business Day, the first following Business Day) and any such other days as the Managing General Partner, in its sole discretion, so designates for purposes of the redemption of A Shares or for purposes of an R Conversion or any compulsory redemption of A Shares in accordance with the terms of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
CSSF	- the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority for the financial sector or any successor authority from time to time;
Custodian	- such credit institution within the meaning of the Luxembourg law dated April 5, 1993 relating to the financial sector, as amended, that may be appointed as custodian of the Fund, in accordance with Luxembourg laws and regulations and Article 24 of these Articles of Association;
Custodian Agreement	- the custodian agreement entered into by the Fund and by the Custodian, dated on or about the date of these Articles of Association;
Distributions	- all distributions made to Shareholders, in the sole discretion of the Managing General Partner, after satisfaction of all expenses and liabilities of the Fund in accordance with Article 31 of these Articles of Association;
Effective Date	- the date, subject to the Minimum Holding Period pertaining to A Shares and the provisions of these Articles of Association, in relation to a Redemption Request referable to A Shares of each relevant Series, the date specified as such in the Redemption Request which must correspond to a Redemption Day falling at least 90 calendar days following receipt by the Fund of a qualifying Redemption Request or, if the date so specified does not correspond to a Redemption Day, the first Redemption Day falling no earlier than 90 calendar days after receipt by the Fund of the qualifying Redemption Request and on which a redemption is effected;
Fiscal Year	- each fiscal year of the Fund as described in Article 30 of these Articles of Association;
Fund	- BI-Invest Master Fund, SICAV SIF, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé);

Fund Documents	- each of: (a) these Articles of Association; (b) the Private Placement Memorandum; (c) each Subscription Form;
General Meeting	- a general meeting of Shareholders convened in accordance with the provisions of these Articles of Association;
IFRS	- International Financial Reporting Standards;
Illiquid Investment Portion	- the portion of Investments which the Managing General Partner, in its sole discretion, determines to be illiquid and designates as such from time to time in accordance with the provisions of these Articles of Association;
Incentive Fee	- the fee, determined with respect to each Series of A Shares and R Shares, payable quarterly in arrears to the Managing General Partner, and equal to (x) in the case of A Shares, 20% of the increase in the Net Asset Value of the relevant Series of A Shares attributable to Incentive Fee Investments above the Prior High NAV of such Series and (y) in the case of Class R Shares, 20% of the net realised appreciation in the Net Asset Value of the relevant Series of R Shares attributable to Incentive Fee Investments, and further determined in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Incentive Fee Investment	- all Investments except those for which BI-Invest receives incentive compensation including, without limitation, incentive fees, incentive allocations, carried interest, or the like;
Initial Issue Price	- the price at which the Management Share and A Shares are to be issued on the Initial Subscription Dates, as determined by the Managing General Partner and being - EUR 1,000 per Management Share; EUR 1,000 per Class A Share;
Initial Series	- the first series of Shares issued in each Class of Shares;
Initial Shares	- Shares of each Class issued on the first Subscription Date as it pertains to such Class of Shares to the extent that no Shares of the relevant Class were subscribed on the Initial Subscription Date;
Initial Subscription Dates	- 5 December 2008 and any other dates on which the Managing General Partner accepts applications to subscribe for Initial Shares at the Initial Issue Price of each Class in accordance with these Articles of Association;
Investment	- any investment of the Fund;
Investment Fund Service Agreement	- the investment fund service agreement entered into by the Fund and by the Administrative Agent, dated on or about the date of these Articles of Association;
Investor	- any Person prior to its registration as the owner of a Share in the register of Shareholders of the Fund;
Issue Price	- the price at which Shares are to be issued, as determined by the Managing General Partner, in respect of A Shares on the basis of the most recent NAV per Share available or at the Initial Issue Price (as the case may be), and in respect of R Shares on the basis of the R Issue Price, in each case in relation to the issuance of Shares on each Subscription Date and/or any date on which Shares are converted in accordance with the terms of these Articles of Association, or on the Initial Subscription Date (as the case may be);
Issue Price per Share	- the amount (denominated in Euro) contributed to the Fund by way of subscription for one Share of the relevant Class in accordance with these Articles of Association;
Liquid Redemption Percentage	- the percentage of Redemption Proceeds to be paid to a redeeming Shareholder in cash, being the product, determined by the Managing General Partner in its discretion, equal to (i) the cash and cash equivalents of the Fund and (ii) any other liquid assets of the Fund (determined in the discretion of the Managing General Partner) divided by the aggregate NAV of all outstanding A Shares;
Management Fee	- the management fee payable by the Fund to the Managing General Partner on Management Fee Investments on a quarterly basis in advance and on each redemption of relevant Shares, calculated on a Class-by-Class basis in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Management Fee Investment	- all investments except those for which BI Invest receives management fee compensation;
Management Share	- the 1 non-participating voting management share subscribed by the Managing General Partner upon the establishment of the Fund;

Managing General Partner	- BI-Invest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending or any other Person subsequently appointed as managing general partner of the Fund in accordance with Article 21 of these Articles of Association;
Minimum Holding Period	- in relation to A Shares, a period of 36 calendar months commencing on the date of subscription of the A Shares;
NASD Rule	- the U.S. National Association of Securities Dealers, Inc. Rule 2790, as amended, supplemented and interpreted from time to time;
NAV	- the net asset value of the Fund or of a Class or Series of Shares in the Fund (as the context requires) from time to time, determined in accordance with Article 15 of these Articles of Association;
NAV per Share	- on any date, the net asset value of each Share of each Class calculated by dividing the NAV of the relevant Class and Series as at the relevant date by the number of Shares of the relevant Class and Series in issue on that date;
Net Proceeds	- in relation to any asset which forms part of the Illiquid Investment Portion, the proceeds received upon the sale of such asset or any portion thereof (excluding restricted cash);
New Issues	- such term as defined under the NASD Rule;
Original Series	- the Series of A Shares from which the R Shares were originally redeemed in order to trigger an R Conversion;
Person	- any corporation, company, trust, Fund, estate, unincorporated association or other legal entity, including an individual;
Prior High NAV	- the highest NAV per Share of the relevant Series;
Prior Un-recouped Losses	- un-recouped losses incurred in previous periods and attributable to the relevant Series of the relevant Class of Shares for purposes of the calculation of Trading Profit and calculated in accordance with the provisions of Article 5.8 of these Articles of Association;
Private Placement Memorandum	- the issuing document in respect of the Fund, as may be amended or supplemented from time to time;
Proceeds	- in relation to any asset, the proceeds of the disposal or refinancing of that asset net of all costs and expenses incurred in connection with the disposal or refinancing, or the process of disposal or refinancing, of that asset;
Proper Instructions	- written instructions delivered to the Administrative Agent, the Custodian or the Registrar and Transfer Agent by means of a letter or facsimile by the Managing General Partner or any Person duly authorised to give such instructions pursuant to the Investment Fund Service Agreement, the Custodian Agreement or the Registrar and Transfer Agent Agreement, respectively;
R Conversion	- the conversion of A Shares into R Shares as specified in Article 13.1;
R Conversion Percentage	- the difference between one hundred per cent and the Liquid Redemption Percentage, being the percentage of a redeeming Shareholder's Shares which will be the subject of an R Conversion (and which will be equal to the Illiquid Investment Portion);
R Investments	- any Investment allocated to the R Shares or designated as such by the General Partner from time to time in accordance with the provisions of these Articles of Association;
R Issue Price	- the price at which R Shares are to be issued, as determined by the Managing General Partner and which will generally be equal to the NAV per Share of the relevant Original Series (of A Shares) on the relevant date;
R Shares	- means the non-redeemable participating Class R Shares;
Redemption Day	- the first Business Day of any calendar quarter and any such other days as the Managing General Partner, in its sole discretion, so designates for purposes of the redemption of A Shares or for purposes of an R Conversion or any compulsory redemption in accordance with the terms of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Redemption Request	- a written request by a Shareholder given to the Managing General Partner to have the Fund redeem some or all of that Shareholder's A-Shares as of a Redemption Day in accordance with the terms of these Articles of Association and the terms of the Private Placement Memorandum;

Redemption Proceeds	- the net proceeds (after deduction of all relevant fees and charges) of a redemption of Shares pursuant to these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Register	- the register established and maintained by the Registrar and Transfer Agent recording the ownership of the Shares from time to time;
Registrar and Transfer Agent	- the Person appointed by the Managing General Partner as registrar and transfer agent of the Fund from time to time;
Registrar and Transfer Agent Agreement	- the registrar and transfer agent agreement entered into by the Fund and by the Registrar and Transfer Agent, dated on or about the date of these Articles of Association;
Series	- a distinct series of Shares of a Class issued in respect of a specific period, though the Shares of each Series of each Class will have the same characteristics as the Shares of each other Series of that Class, differing only in respect of their date of issue, Issue Price and the date on which they may be redeemed (in respect of A Shares);
Series Roll-Up Period	- the period ending on the last day of each calendar quarter and commencing on the first day of the next calendar quarter, save for purposes of the first calendar quarter, for which purposes the period will commence on the first Subscription Day;
Service Providers	- the Custodian, the Administrative Agent, the Registrar and Transfer Agent and any other agents as may be appointed from time to time by the Managing General Partner;
Share	- a share without par value in the share capital of the Fund which may be issued pursuant to these Articles of Association at any time at the Issue Price and excluding the Management Share (if the context so requires);
Shareholder	- any Person registered on the Register, at the relevant time, as the owner of a Share issued by the Fund;
SIF Law	- the Luxembourg law dated February 13, 2007, relating to specialised investment funds;
Subscription Agreement	- each subscription agreement entered into by the Fund and an Investor and setting out the date of subscription of the A Shares and the Issue Price paid, or any such agreement which has been entered into or novated as a consequence of the transfer of Shares as contemplated by Article 15 of these Articles of Association, in which case the details pertaining to the price paid will be replaced with the number of Shares transferred to the Transferee;
Subscription Day or Subscription Date	- each day upon which the Managing General Partner (in its discretion) accepts applications to subscribe for Shares in accordance with these Articles of Association and which includes the Initial Subscription Date, the first Business Day of each calendar month and any other day so designated in the discretion of the Managing General Partner for purposes of the subscription of Shares of any Class and, without limitation to the generality of the foregoing, any Subscription Day so designated for the sole purpose of the conversion of Shares as contemplated in Article 13 of these Articles of Association;
R Redemption Date	- the thirtieth (30 th) day following the last day of each calendar quarter and any other day so designated in the discretion of the Managing General Partner for purposes of the redemption of R Shares;
Trading Profit	- in relation to any period, the trading profit attributable to each Series of each relevant Class of Shares and which includes any profit earned on any Investments of the Fund minus Prior Un-recouped Losses attributable to the relevant Series of the relevant Class of Shares and any distributions made to the holders of such Shares during that period, as detailed in Article 12 of these Articles of Association;
Transfer	- a transfer of Shares as specified in Article 15 of these Articles of Association;
Transferee	- the Person to whom Shares are transferred in accordance with the provisions of these Articles of Association;
Transferor	- a Shareholder transferring his Shares in accordance with the provisions of these Articles of Association;
US Person	- a citizen or resident of the United States, a corporation, partnership or other entity created or organised in or under the law of the United States or any person falling within the definition of the term "US person" under Regulation S promulgated under the Securities Act of 1933 of the United States, as amended;
Valuation Day	- the last day of each calendar month and any other date as the Managing General Partner may in its sole discretion determine for purposes of calculating the NAV;

- Well Informed Investor - a Person who is a "well-informed investor" within the meaning of article 2 of the SIF Law; being an institutional investor, a professional investor or any other investor who:
- (a) has confirmed in writing that he adheres to the status of "well-informed investor"; and
 - (b) (i) invests a minimum of €125,000 (or its equivalent in any other currency) in the Fund; or
 - (ii) has obtained an assessment made by:
 - (A) a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC;
 - (B) an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC; or
 - (C) a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Fund.

Art. 1. Form and Name. There exists among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter issued, an investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") in the form of a partnership limited by shares organised as a specialised investment fund under the name of "BI-Invest Master Fund, SICAV SIF" (hereinafter the Fund), which is governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by the SIF Law, as well as by the present Articles of Association.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Fund is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing General Partner. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, or its territories or possessions) by decision of the Managing General Partner.

2.2. In the event that the Managing General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would or could interfere with the normal activities of the Fund at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Fund is established for an unlimited period of time.

3.2. The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association.

Art. 4. Purpose.

4.1. The exclusive purpose of the Fund is to invest the funds available to it into Investments in order to achieve superior risk-adjusted returns with minimum volatility and low correlation to any other asset class.

4.2. The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the SIF Law or any legislative replacements or amendments thereof.

II. Capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital and Series.

5.1. The capital of the Fund shall, at any time be equal to its total net assets as defined in Article 16 hereof and shall be represented by fully paid-up Shares of no par value.

5.2. The initial capital of the Fund is thirty one thousand euro (EUR 31,000) divided into the following classes of Shares:

- (i) one (1) Management Share;
- (ii) thirty (30) A Shares.

5.3. The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred and fifty thousand euro (€1,250,000.-) or its equivalent in a recognised foreign currency. The Fund shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Fund has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of undertakings for collective investment under the SIF Law.

5.4. The Managing General Partner is authorised without any limitation to issue an unlimited number of additional fully paid up Shares at any time in accordance with Article 8 hereof at the Issue Price determined by the Managing General Partner in accordance with the provisions of these Articles of Association.

5.5. Unless otherwise provided for in these Articles of Association, Shares have no preferential or pre-emption rights and are subject to any transfer and redemption restrictions as provided for in Article 14 and Article 15 of these Articles of Association.

5.6. The Managing General Partner may, in its discretion, impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Fund may offer different Series of Shares of each Class and which carry the same rights and obligations as other Series of the same Class of Shares. Each Series corresponds to a specific period.

5.7. On the allotment of any Share, the Managing General Partner or its authorised agent shall:

(i) designate the Class of Shares to which the Share shall belong;

(ii) designate the Series of Shares to which such Share shall belong in accordance with the provisions of Article 5.8; and

(iii) on the first issue of A-Shares and R-Shares of each Class, designate the Series of that class as the Initial Series.

5.8. A new Series of A-Shares and R-Shares shall be issued as of each Subscription Day. At the end of each Series Roll-Up Period the issued and outstanding Shares of each Series (other than the Initial Series of each Class) shall be redeemed by the Fund and the Redemption Proceeds shall be applied by the Fund towards the issue of Initial Series Shares of the same Class provided that:

(i) no redemption and issue of Shares shall occur as envisioned in this Article 5.8 while a Prior Un-recouped Loss remains attributable to the Initial Series of Shares of the relevant Class; and

(ii) no redemption and issue of Shares shall occur as envisioned in this Article 5.8 while a Prior Un-recouped Loss remains attributable to the Series of Shares to which such Share belongs.

For purposes of this Article 5.8 "Prior Un-recouped Loss" shall mean any balance on an account established with a zero balance with respect to each Series of Shares of each Class issued on each Subscription Day and increased by the net decrease of the NAV per Share of such Series in each calendar quarter and decreased (but not below zero) by the net increase of the NAV per Share of such Series in any calendar quarter.

Art. 6. Eligible Shareholders.

6.1. Issuance and Transfer of the Shares of the Fund are restricted to Well-Informed Investors, within the meaning of article 2 of the SIF Law who are also either not US Persons or tax-exempt US Persons who are "accredited investors", and (in each case) who are able to adequately assess the risk associated with their investment and who confirm in writing, or whose nominee(s) certify in writing, that they adhere to the status of Well-Informed Investor. The conditions pertaining to the Well-Informed Investor status are not applicable to the members of the Managing General Partner and other persons who intervene in the management of the Fund.

6.2. If any Well-Informed Investor is an insurance undertaking, that undertaking must subscribe for Shares in its own name and remain the sole legal owner of the Shares, without any possibility of transfer to its policy holders.

Art. 7. Form of Shares.

7.1. Fractional Shares may be issued and the rights attaching to fractional Shares shall be proportionate to the fraction, save as otherwise provided in these Articles of Association.

7.2. All issued Shares of the Fund shall be registered in the Register, which shall be kept by the Fund or by one or more persons designated thereto by the Fund, and such Register shall contain the name of each legal owner, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number, Class and Series of Shares held by him, the Issue Price per Share and the date of issue of such Shares.

7.3. All Shareholders shall provide the Managing General Partner with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register.

7.4. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or at such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to this effect addressed to the Managing General Partner or the Fund at its registered office, or to such other address as may be set by the Fund from time to time.

7.5. The Fund recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares is disputed, all Persons claiming a right to such Shares have to appoint one single attorney to represent such Shares towards the Fund. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Shares.

7.6. Share certificates or confirmations of ownership will be jointly signed by the Managing General Partner and the Custodian. Share certificates or confirmations of ownership will be delivered by the Managing General Partner upon special request from the relevant Shareholder provided that payment therefore has been received by the Custodian from that Shareholder and such Shareholders' details and the details pertaining to the issuance of Shares have been recorded in the Register in accordance with these Articles of Association.

Art. 8. Subscription and Ownership of Shares.

8.1. Well-Informed Investors wishing to subscribe for Shares in the Fund must execute a Subscription Agreement which, upon acceptance, will be signed by the Managing General Partner.

8.2. The minimum initial investment of each Shareholder will be EUR 10,000,000. Thereafter, the minimum subscription amount for additional Class A Shares is EUR 1,000,000. The Managing General Partner may accept subscriptions for lesser amounts at its discretion, but has no discretion to accept an initial subscription of less than EUR 125,000 from any Shareholder.

8.3. Investors and existing Shareholders may subscribe for Class A in the Fund. The Management Share is only available for subscription by the Managing General Partner and will be issued to the Managing General Partner on the Initial Subscription Date.

8.4. Shares of the relevant Series of each Class of A Shares will be issued at the Initial Issue Price on the Initial Subscription Date and shall thereafter be issued at an Issue Price equal to the last available Net Asset Value per Share of the relevant Class of Shares on each Subscription Day. R Shares will be issued, from time to time in accordance with the provisions of these Articles of Association, at an Issue Price equal to the last available Net Asset Value per Share of the corresponding A Shares.

8.5. Existing Shareholders may make additional investments in the Fund on each Subscription Day provided that each such additional investment shall be made in increments of EUR 10,000 and for an Issue Price of at least EUR 100,000 subject to the discretion of the Managing General Partner to accept additional investments of lesser amounts.

8.6. The Issue Price payable by each Shareholder who subscribes for Shares must be fully paid in cash or may, in the discretion of the Managing General Partner, be paid in kind.

8.7. The Managing General Partner has the right, in its absolute discretion, to accept or reject any application to subscribe for Shares and may further restrict or prevent the ownership of Shares by specific categories of Persons. The Managing General Partner may require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not such Person is eligible to subscribe for Shares.

8.8. On the basis of the information received by, and with the assistance of, the Managing General Partner, the Registrar and Transfer Agent must be able to verify that prospective Shareholders in the Fund comply with the status of Well-Informed Investor.

8.9. Subject to the Managing General Partner's acceptance, Shares of the Fund will be issued upon receipt of the Issue Price paid by a Shareholder.

8.10. The Managing General Partner may temporarily suspend the subscription of Shares upon the occurrence of any of the events set forth under Article 16.3 of these Articles of Association and in the Private Placement Memorandum.

Art. 9. Issue Price per Share.

9.1. The Issue Price per Share and the Issue Price per Management Share at the Initial Subscription Date is EUR 1,000 per Class A Share and EUR 1,000 per Management Share.

9.2. On any given Subscription Day (save for the Initial Subscription Date), the Issue Price per Share will be determined by the Managing General Partner on the basis of the most recent NAV per Share (of the relevant Class). With respect to R Shares, the Issue Price will be determined by the Managing General Partner and will be equal to the last available Net Asset Value per Share of the corresponding A Shares.

Art. 10. Shareholders.

10.1. Each Shareholder will be treated as Shareholder from date of issue of its Shares.

10.2. Each Shareholder will participate in the Investments allocable to its Shares, and fees and expenses incurred thereon, as from the date on which the Shares were issued to the Shareholder.

10.3. Each Shareholder will share in all income, profit, loss and fees of the Fund allocable to the Shares it owns.

Art. 11. Management Fee.

11.1. The Managing General Partner shall be entitled to a Management Fee, payable quarterly in advance, based upon all of the issued and outstanding Shares of a Shareholder as of the first day of each calendar quarter and on each redemption of Shares.

11.2. The Management Fee shall be calculated in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum.

11.3. Management Fees applying to periods which are not full calendar months shall be pro-rated.

11.4. Notwithstanding anything to the contrary contained in these Articles of Association, management or similar fees will not be double-charged and the extent of the Management Fee payable by each Shareholder shall be limited to the difference between the management or similar fee that would have due and such portion of such fee as has already been paid to BI-Invest.

Art. 12. Trading Profit and Incentive Fee.

12.1. Trading Profit includes any profit earned on any Incentive Fee Investment of the Fund and equals the net realized and unrealized gains and losses generated on Incentive Fee Investments, less commissions, transaction fees and other costs relating to the Incentive Fee Investments of the Fund during the relevant calendar year, less the Management Fee accrued for such period, plus any interest income earned on cash during the relevant period but is not decreased by the amount of any Incentive Fee payable to the Managing General Partner.

12.2. The Managing General Partner shall be entitled to, and shall receive, an Incentive Fee, calculated and accrued as of the last day of each calendar quarter and on each redemption of Shares and payable annually in arrears, equal to:

(i) in the case of A Shares, 20% of the increase in the Net Asset Value of each Series of A Shares attributable to Incentive Fee Investments (appropriately adjusted for redemptions and exchanges into Class R Shares) above the Prior High NAV of such Series; and

(ii) in the case of Class R Shares, 20% of the net realised appreciation in the Net Asset Value of each Series of Class R Shares attributable to Incentive Fee Investments.

12.3. If a Shareholder owns R Shares, but no longer owns A Shares, the Incentive Fee, if any, in respect of such R Shares, will be paid (together with the Management Fee and interest accrued thereon at LIBOR plus 2%), upon each realisation or deemed realisation of an R Investment.

12.4. If A Shares or R Shares are redeemed at any time other than at the end of the Fiscal Year, any Incentive Fee that has been accrued in respect of the redeemed Shares will be paid to the Managing General Partner.

12.5. Incentive Fees will be charged on a Series-by-Series and Class-by-Class basis.

12.6. Incentive Fees earned do not reduce the cumulative Trading Profit in subsequent periods and are not, once accrued, subject to being refunded by the Managing General Partner, irrespective of subsequent losses.

12.7. If any redemption occurs as of any date which does not correspond to the last day of a calendar quarter, the Incentive Fee will be charged against the assets of the redeemed Shares as if such redemption occurred as of the end of such a period and the Incentive Fees will be paid to the Managing General Partner at the end of the relevant calendar quarter.

Art. 13. Share conversions.

13.1. At the sole discretion of the Managing General Partner, on each redemption of A Shares (whether by virtue of the receipt of a redemption request or by means of a compulsory redemption) and in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum, such number of A Shares as are necessary in order to meet the R Conversion Percentage may be compulsorily redeemed by the Fund without prior notice (proportionally to all redeeming Shareholder's A Shares) and the Redemption Proceeds applied to purchase Class R Shares (as the case may be, and corresponding to the relevant A Shares) to an equivalent value and number as the A Shares in respect of which Redemption Proceeds are not paid in cash.

13.2. Shares which are the subject of a conversion as envisaged in this Article 13 will be cancelled immediately upon redemption and the corresponding Shares of the other Class will be issued to the relevant Shareholder at the same time.

Art. 14. Redemption of Shares.

14.1. If a Shareholder wishes to have some or all of its A Shares redeemed on any Redemption Day, it will provide the Managing General Partner with a Redemption Request as required in terms of the Private Placement Memorandum and these Articles of Association.

14.2. No less than 90 calendar days prior to a Redemption Day, a Shareholder may give notice to the Managing General Partner that it requires some or all of its A Shares to be redeemed.

14.3. Subject to the receipt of a qualifying Redemption Request, the relevant Minimum Holding Period and any further provisions of these Articles of Association, including the suspension of the calculation of NAV, the Managing General Partner will be required to redeem the Shares which are the subject of the Redemption Request.

14.4. Subject to the terms of these Articles of Association, a Redemption Request will be effective:

(a.) on the Redemption Day specified in the Redemption Request or, if such specified date is not a Redemption Day or does not fall at least 90 calendar days after receipt by the Fund of the Redemption Request, on the first Redemption Day falling at least 90 days after receipt of a qualifying Redemption Request;

(b.) subject to the Minimum Holding Period;

(c.) if the Redemption Proceeds equal at least EUR 100,000 or the entire interest of the Shareholder in the Fund and would not result in the aggregate value of Shares owned by the redeeming Shareholder to fall below EUR 10,000,000 (or such other amount determined by the Managing General Partner in its sole discretion) or the redemption would result in the redemption of all of the Shares owned by the redeeming Shareholder; and

(d.) to require the Managing General Partner to redeem the specified number of Shares in accordance with the following Article 14.5.

14.5. Upon receipt of a qualifying Redemption Request, the Managing General Partner will be required to redeem the A Shares which form the subject of the Redemption Request on the relevant Redemption Day. Each A Share will be redeemed at the NAV per Share calculated in the ordinary course most recently prior to the date on which that Share is actually redeemed.

14.6. The Managing General Partner may satisfy redemption requests in a number of ways, including (but not limited to):

(a.) utilising cash in the Fund;

(b.) temporary borrowings; and

(c.) utilising Proceeds or, in the case of Class R Shares, Net Proceeds.

14.7. On each occasion when an Investment which forms part of the Illiquid Investment Portion is realized or deemed to have been realized, the Net Proceeds will be held as cash or cash equivalents with a maturity not to extend past the end of the next scheduled R Redemption Date.

14.8. The Managing General Partner shall cause the Fund to redeem Class R Shares at their current Net Asset Value to the extent of Available Funds on each R Redemption Date.

14.9. To the extent Available Funds for a Series of Class R Shares are insufficient to redeem such Series in full, such redemption shall be effected pro rata among all holders of Class R Shares of such Series based on the number of such Series of R Shares held by the Shareholder.

14.10. Class R Shares are not redeemable by a Shareholder. Unless otherwise determined by the Managing General Partner, a redeeming Shareholder will continue to hold such Class R Shares until all such Class R Shares have been redeemed and cancelled in accordance with the provisions of these Articles of Association.

14.11. The Managing General Partner will manage the process of redemption having regard to the interests of the Fund and all Shareholders.

14.12. The Managing General Partner may, in its sole and unfettered discretion, and without the need to provide reasons to any Shareholder, compulsorily (i.e. without the consent of the affected Shareholder) redeem the Shares of any Shareholder at any time at the NAV per Share.

14.13. The redemption of Shares at any other time will be in the sole and absolute discretion of the Managing General Partner.

Art. 15. Transfer.

15.1. Subject to these Articles of Association and the provisions of the Private Placement Memorandum, Shares in the Fund are generally freely transferable, with the prior approval of the Managing General Partner.

15.2. Notwithstanding the foregoing, the Managing General Partner will withhold its consent to a Transfer in the following circumstances:

(a.) the Transfer is considered by the Managing General Partner, in its sole discretion, not to be in the best interests of the Fund or the Shareholders as a whole; or

(b.) the Transferee does not qualify as Well-Informed Investor.

15.3. Upon any valid Transfer as evidenced by entry of the Transferee's name into the Register, the Transferee will have all the rights and will be subject to all of the obligations of the Transferor existing or arising on or after the date of transfer as if such Transferee had been originally admitted to the Fund instead of the Transferor, effective as of the date of the relevant Transfer. In the event of a Transfer of part only of a Shareholder's Shares, the provisions of the immediately preceding sentence will, mutatis mutandis, be applicable on a pro rata basis. No Shareholder may grant limited rights over its Shares or the right to receive Distributions and no Shareholder may dispose of, or grant a limited right over, any other right it may have against the Fund.

15.4. Any Transfer may only be effected once the Transferee, to the satisfaction of the Managing General Partner, has agreed to be bound by the terms of these Articles of Association and assumes all rights and obligations of the Transferor hereunder by signing a duly completed Subscription Agreement or a novation of an existing Subscription Agreement, as the case may be.

15.5. Notwithstanding the foregoing, the Fund may restrict or prevent the ownership of Shares in the Fund by any Person, including any Person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any Person which is not qualified to hold such Shares by virtue of such law or requirement (including without limitation any Person which does not qualify as a Well-Informed Investor within the meaning of article 2 of the SIF Law) or if in the opinion of the Fund such holding may be detrimental to the Fund or the majority of its Shareholders, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become exposed to disadvantages (including without limitation tax or financial disadvantages) that it would not otherwise have incurred or subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

III. Net Asset Value determination

Art. 16. Valuation Policy and Calculation of the NAV.

16.1. a) Frequency and timing: The Managing General Partner adopts a policy of valuing the Investment of the Fund at least once each calendar quarter (generally on the last day of the month) and at any other time required by the Managing General Partner in its discretion. The NAV will be determined by the Administrative Agent under the supervision of the Managing General Partner in accordance with the provisions of these Articles of Association.

b) Valuation principles: The assets and liabilities of the Fund will be valued in accordance with IFRS, resulting, in the opinion of the Managing General Partner, in a NAV, which reflects the fair value of the underlying assets and liabilities of the Fund. The Managing General Partner may, in its discretion, provide reserves for estimated accrued expenses, liabilities or contingencies, even if such reserves are not required by IFRS.

Information or knowledge of events received after the publication of the NAV will only be taken into account on a prospective basis in subsequent NAV calculations and may form a reconciling item in the annual audited financial statements of the Fund.

The following principles will be applied in valuing the assets of the Fund:

(i) financial instruments which are listed or dealt in on a regulated market (including such financial instruments when traded in the after hours market) will be valued taking into consideration their quoted mid-market price, subject to any discounts due to the nature of such financial instrument on the market which is normally the principal market for such financial instrument;

(ii) financial instruments that are not listed on a regulated market but are traded over-the-counter shall be valued having regard to applicable market standards as applied from time to time and on the basis of a good faith estimate of their foreseeable sales price;

(iii) investments in private equity investments and collective investment vehicles managed by BI-Invest will generally follow the valuation guidelines as set out in the International Private Equity Valuation Guidelines as approved by the European Venture Capital Association and which are summarised below:

(a) unquoted Investments are valued at cost for the first twelve (12) months. However, if there has been a significant event or transaction since the acquisition of the Investment, the Managing General Partner may value the Investment using one of the valuation methods mentioned below;

(b) where a recent third party transaction in respect of an unquoted Investment has taken place, the price of the transaction will be used by the Managing General Partner as the basis for valuation;

(c) where the value of an Investment's business derives mainly from its earning, the Managing General Partner will value the Investment based on a comparable company's earnings multiple, applied to the latest available financial information. Comparable company earnings multiple means appropriate multiples for quoted companies, comparable in business activities and size to the Investee company. The valuation methodology includes a fundamental analysis that evaluates factors such as the Investee company's performance and growth potential to ensure that there are no material factors which would impact on the earnings multiplier used;

(d) where the value of an Investment's business derives mainly from the underlying value of its assets rather than its earnings then the value of the Investments' net assets will be used as a basis for the valuation;

(e) where the underlying business of an Investment is going through a period of great change such as rescue refinancing, turnaround, strategic repositioning, loss making or is in its start-up phase then the discounted future earnings methodology may be used. This methodology may be used in situations that other valuation methodologies may be incapable of addressing;

(f) where the realisation of an Investment or flotation of the underlying business of an Investment is imminent and the pricing of the relevant transaction has been substantially agreed then the discounted cash flows from the proposed realisation of floatation may be used; and

(g) where the Managing General Partner has received a third party offer for an Investment or an independent valuation has been performed on an unquoted Investment then the Managing General Partner will use the offer price (after applying an appropriate discount) as the basis for the valuation. The offer price is not used as the primary valuation but is used to support the valuation.

(iv) Investments in funds managed by third party managers, including for the avoidance of doubt funds managed by affiliates of BI Invest or the Managing General Partner, will be valued according to the valuation of the Fund's interest as reported by the third party manager. Where no such reported valuation exists, the Managing General Partner will estimate the valuation of the Fund's interest in such third party funds by valuing the individual assets according to the valuation policy presented in these Articles of Association and the Managing General Partner is explicitly authorised to modify any valuation provided by third party managers if it believes that the valuation conflicts with the investment policy of the Fund as presented in these Articles of Association;

(v) cash on hand or on deposit, bills, demand notes, overnight financing transactions, receivables, and payables will be valued at the full amount thereof; provided ,however, that if such cash, bills, demand notes, overnight financing transactions, receivables, and payables are unlikely, in the opinion of the Managing General Partner, to be paid or received in full, then the value will be equal to the full amount thereof adjusted as is considered appropriate to reflect the true value thereof;

(vi) if the Managing General Partner determines that the valuation of any investment pursuant to the valuation procedures set forth above does not represent fair value, the General Partner will value such investment as it determines in its sole discretion and will set forth the basis of such valuation in writing in the Fund's records;

(vii) all other assets and liabilities of the Fund (except goodwill) will be assigned such value as the General Partner, in its sole discretion, may determine;

(viii) all values assigned to financial instruments and other assets and liabilities by the Managing General Partner will be final and conclusive as to all Shareholders; and

(ix) NAV calculations will be audited at the end of each fiscal year by the Fund's auditor and may be revised as a result of such audit. Assets of the Fund will also be valued annually by an independent valuer in order to provide the Managing General Partner with opinions on whether specific assets need to be repriced.

16.2. a) All assets and liabilities will initially be valued in the applicable local currency and will then be translated into the Base Currency using the applicable exchange rate on the date of determination of the NAV.

b) For the purposes of the calculation of the NAV, the assets of the Fund are deemed to include:

(i) all cash on hand or on deposit, which may be held on an accessory and temporary basis, including any interest accrued thereon;

(ii) all bills and demand notes and accounts receivable (including Proceeds not yet received), which may be held on an accessory and temporary basis;

(iii) all bonds, time notes, shares, stocks, debenture stocks, subscription rights, warrants, Investments, R Investments and other investments and securities, if any owned or contracted for by the Fund;

(iv) all stocks, stock dividends, cash dividends, cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;

(v) all interest accrued on any interest bearing securities owned by the Fund, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;

(vi) the primary expenses of the Fund insofar as the same have not been fully amortised; and

(vii) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

c) For the purposes of the calculation of the NAV, the liabilities of the Fund are deemed to include:

(i) all borrowings, bills and accounts payable;

(ii) all accrued or payable administrative expenses, including but not limited to Management Fees, Incentive Fees, Class V Allocations, advisory fees and any fees of the Service Providers;

(iii) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property;

(iv) all unearned fees from Investments insofar as the same have not been fully amortised;

(v) an appropriate provision for income and deferred taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Managing General Partner, and other reserves, if any, authorised and approved by the Managing General Partner;

(vi) the establishment and organizational costs of the Fund, up to an amount of EUR 150,000 which will be amortised over a five (5) year period; and

(vii) all other liabilities of the Fund of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Fund.

In determining the amount of the liabilities of the Fund, the Managing General Partner shall take into account all expenses payable by the Fund, including, without limitation, formation expenses, fees payable to the Managing General Partner, its accountants, the Administrative Agent, the Registrar and Transfer Agent and any other agent employed by the Fund, fees for legal and auditing services, including the review and audit of the NAV, fees of independent valuers, costs of compliance and portfolio analysis, promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of the Fund Documents, explanatory memoranda, registration statements or annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including, without limitation, the cost of buying and selling assets, due diligence expenses, research expenses, remuneration to certain directors of the Managing General Partner, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and facsimiles. The Managing General Partner may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

d) For the purposes of the calculation of the NAV:

(i) Shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received are deemed to be existing;

(ii) Shares of the Fund to be redeemed are treated as existing and until paid, the price therefore is deemed to be a liability of the Fund;

(iii) all investments, cash balances and other assets of the Fund not expressed in the Base Currency, will be valued after taking into account the market rates of exchange in force at the date and time of determination of the NAV; and

(iv) effect must be given as at any Valuation Day to any purchases or sales of Investments and R Investments irrevocably committed for by the Fund on that Valuation Day, to the extent practicable.

16.3. a) The Administrative Agent may, subject to the approval of the Managing General Partner, suspend the calculation of the NAV and the issue and redemption of Shares of any Class or Series in any of the following cases:

(i) where, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Administrative Agent or the Managing General Partner, disposal of the assets is not reasonable or normally practicable without being seriously detrimental to the interest of Shareholders;

(ii) where it is not reasonably practicable to determine the NAV on an accurate and timely basis;

(iii) where, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or purchases and sales of the assets of the Fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(iv) during any period during which any stock exchange on which a substantial portion of the Fund's investments are quoted is closed, other than for ordinary holidays and weekends, or during periods in which dealings in such stock exchange are restricted or suspended;

(v) during any period during which, in the sole and absolute discretion of the Managing General Partner, disposal of a substantial portion of Investments by the Fund would not be reasonable or practical;

(vi) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Investments or any position the Fund holds, or when for any other reason the prices or values of any investments owned by the Fund cannot be reasonably or promptly ascertained;

(vii) during any period in which the transfer of funds involved in the realization or acquisition of any investments by the Fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(viii) when there exists, in the opinion of the Administrative Agent, a state of affairs where the disposal of the Fund's assets, or the determination of the NAV or the NAV per Share, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the non-redeeming Shareholders;

(ix) if the Administrative Agent reasonably deems it necessary to do so to comply with anti-money laundering and other similar laws and regulations applicable to the Fund, the Service Providers, or any of their Affiliates, subsidiaries or associates;

(x) for any period during which the redemption of Shares would cause a breach or default under any covenant in any agreement entered into by the Fund for borrowing or cash management purposes; and

(xi) when a decision is made to liquidate or dissolve the Fund.

b) The board of directors of the Managing General Partner will meet at least once every calendar year to review the appropriateness of the valuation principles applied to the assets of the Fund and will confirm them at such meetings. Resolutions passed at such meetings will be minuted.

IV. Administration and Supervision

Art. 17. Powers of the Managing General Partner.

17.1. The Fund is managed by the Managing General Partner, who shall always be an unlimited shareholder of the Fund (associé gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which can not be met out of the assets of the Fund. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in General Meetings.

17.2. The Managing General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Fund's purpose, in compliance with the investment purpose as determined in accordance with Article 4 hereof.

17.3. Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the Managing General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Managing General Partner as the Managing General Partner shall determine in its discretion.

17.4. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting are in the competence of the Managing General Partner. The Managing General Partner shall hold a veto right against all decisions of the General Meeting which affect the rights of the Fund towards third parties and which amend the Articles of Association.

Art. 18. Delegation.

18.1. The Managing General Partner may delegate any authority, power or discretion exercisable by it (including one that it may have a duty to exercise or perform and the power of delegation) to any Person (including an Affiliate) in the manner and on terms that the Managing General Partner considers appropriate.

18.2. The Managing General Partner may thus appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that it deems necessary for the operation and management of the Fund. Such appointments may be cancelled at any time by the Managing General Partner. The Managing General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the Managing General Partner and who will have the powers determined by the Managing General Partner.

18.3. The Managing General Partner may from time to time create one or several committees composed of members of the Managing General Partner and/or external Persons and to which it may delegate powers and roles as deemed appropriate in its sole discretion.

18.4. The Managing General Partner may obtain investment information, advice and other services, remuneration for which will be at the Fund's cost to the extent provided under these Articles of Association and the Private Placement Memorandum.

Art. 19. Resignation of the Managing General Partner. The Managing General Partner may resign as manager of the Fund only if it has arranged for its succession by nominating a successor and procuring the approval of that successor at a General Meeting by the affirmative vote of Shareholders representing more than 75% of the Shares held by Shareholders entitled to vote and subject to the prior approval of such successor by the CSSF.

Art. 20. Removal of the Managing General Partner. The Managing General Partner may be removed at a General Meeting by the affirmative vote of Shareholders representing more than 75% of the Shares held by Shareholders entitled to vote. A resolution to remove the Managing General Partner may only be adopted in the case of:

- (i) fraud, gross negligence, bad faith, wilful misconduct or reckless disregard by the Managing General Partner in respect of its obligations in relation to the Fund, in each case as determined by a court of competent jurisdiction, or
- (ii) the Managing General Partner having been declared bankrupt, granted suspension of payments or being dissolved; each time subject to the approval of the CSSF.

Upon removal of the Managing General Partner, the General Meeting shall appoint a successor managing general partner by the affirmative vote of Shareholders representing more than 50% of the Shares held by Shareholders entitled to vote and present at such General Meeting.

Any such removal will be effective upon execution of an agreement satisfactory to the legal counsel of the Fund, under which the replacement managing general partner assumes the rights and undertakes the obligations of the Managing General Partner to the Fund under these Articles of Association with effect from its appointment and under which the name of the Fund must be changed if so requested by the Managing General Partner.

Art. 21. Further consequences of resignation or removal of the Managing General Partner. Upon the resignation or removal of the Managing General Partner becoming effective pursuant to Articles 20 or 21 any rights and obligations of the Managing General Partner will immediately cease to exist, it being understood that:

- (i) the Managing General Partner will remain entitled to its fees and reimbursements under these Articles of Association regarding the period of time up until the date on which the resignation or removal becomes effective; and
- (ii) the outgoing Managing General Partner will remain entitled to indemnification, in its capacity as Managing General Partner, from the Fund pursuant to the provisions of these Articles of Association, with respect to any matter arising prior to its resignation or removal and has no liability to the Fund as a managing general partner in respect of any matter arising after it ceases to be the Managing General Partner.

Art. 22. Separate liabilities of the Managing General Partner. The Managing General Partner hereby undertakes that it shall at all times duly and punctually pay and discharge its separate and private debts and engagements whether present or future, incurred or assumed by it as principal and other than in its capacity as Managing General Partner of the Fund and shall keep the Fund and the Shareholders and their personal representatives, estates and effects indemnified therefrom and from all liabilities, actions, proceedings, costs, claims and demands in respect thereof.

Art. 23. The Custodian.

23.1. Description

The Custodian has been appointed by the Managing General Partner as custodian of all of the assets of the Fund pursuant to the Custodian Agreement.

The Custodian maintains its registered office and place of central administration in the Grand Duchy of Luxembourg and has a banking licence granted in accordance with applicable laws.

23.2. Responsibilities

In accordance with the SIF Law and subject to the terms of the Custodian Agreement, the Custodian will:

- (a.) be responsible for the custody of the assets of the Fund; and
- (b.) manage all of the Fund's bank accounts.

23.3. The Custodian will assume and perform its functions and responsibilities in accordance with the SIF Law. All cash and securities constituting the assets of the Fund entrusted to the Custodian shall be held by the Custodian on behalf and for the account of the Fund. The Custodian may entrust banks and financial institutions with the custody of the assets of the Fund. The Custodian may hold securities in accounts with any clearing houses as the Custodian may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to the Fund's deposits of cash and securities. The Custodian may only dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund on receipt of Proper Instructions.

23.4. In the performance of its duties at all times, the Custodian will separately keep and administer the assets and liabilities of the Fund and will not mingle them with its own assets and liabilities or those of any other Person for whom it acts as custodian.

23.5. The Custodian will take all steps to dispose of all or any part of the assets of the Fund as specified in any Proper Instruction, each time subject to the terms and conditions of the Custodian Agreement.

23.6. The Custodian is entitled to the fees determined in accordance with the Custodian Agreement. Those fees are based on the net assets of the Fund and are payable quarterly in arrears.

23.7. The Managing General Partner or the Custodian may terminate the appointment of the Custodian at any time upon ninety (90) days written notice delivered by one to the other provided that termination by the Managing General Partner or the Custodian is subject to the suspensive condition that a replacement custodian is appointed. In the event of termination of the appointment of the Custodian, the Managing General Partner will use reasonable endeavours to appoint a new custodian within two (2) months of the termination to assume the responsibilities and functions of the Custodian. Pending the appointment of a new Custodian, the Custodian will take all necessary steps to ensure the preservation of the interests of the Shareholders. After termination of the appointment of the Custodian, the appointment and duties of the Custodian will continue for such period as may be necessary to enable the transfer of all the assets of the Fund to the new Custodian.

Art. 24. Conflicts of interest.

24.1. No contract or other transaction between the Fund and any other fund, company or firm shall be affected or invalidated by the fact that one or more of the directors or officers of the Managing General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other fund, company or firm. Any director or officer of the Managing General Partner who serves as a director, associate, officer or employee of any fund, company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other fund, company, or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or business.

24.2. In the event that any director or officer of the Managing General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director or officer shall make known to the Managing General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding General Meeting.

24.3. The term "conflict of interest", as used in this Article, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the initiator, any investment manager, the Custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Managing General Partner in its discretion.

Art. 25. Indemnification.

25.1. The Fund may indemnify any director of the board of the Managing General Partner or any committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Fund or, at its request, of any other company of which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

25.2. The Managing General Partner may decide that expenses effectively incurred by any member of the board of directors or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

25.3. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 26. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the Managing General Partner and remunerated by the Fund. The auditor shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law.

V. General Meetings - Fiscal year - Distributions

Art. 27. Representation. The General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Fund. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund, each time subject to the veto right of the Managing General Partner.

Art. 28. General Meetings of Shareholders.

28.1. The General Meeting shall meet upon call by the Managing General Partner. The Managing General Partner shall also be obliged to convene a General Meeting within a period of one month, if Shareholders representing 1/10th of the capital require so in writing with an indication of the agenda.

28.2. The annual General Meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Fund in Luxembourg-City or any other place specified in the convening notice on the second Tuesday of May at 11.15 a.m. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following Business Day. The first annual General Meeting will be held at 11.15 a.m. on 11 May 2010.

28.3. Other General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

28.4. Shareholders shall meet upon call by the Managing General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the address indicated in the

Register. The agenda shall be prepared by the Managing General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Managing General Partner may prepare a supplementary agenda.

28.5. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

28.6. The Managing General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any General Meeting.

28.7. The business transacted at any General Meeting shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

28.8. Each Share, regardless of the NAV per Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full Shares are entitled to vote.

28.9. A Shareholder may act at any General Meeting by giving a written proxy to another Person, who need not be a Shareholder.

28.10. Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote of the votes cast.

28.11. The Managing General Partner shall hold a veto right against all decisions of the General Meeting which affect the rights of the Fund towards third parties and which amend the Articles of Association.

Art. 29. Fiscal year. The Fiscal Year of the Fund starts on the first day of January and finishes on the last day of December each year. The first Fiscal Year starts on the date set forth at the beginning of the present Articles of Association and finishes on December 31st, 2009.

Art. 30. Distributions.

30.1. Each Shareholder will be treated equally to other Shareholders owning Shares of the same Class and Series pro rata to the number of Shares of the relevant Class and Series owned by it. Each Share of each Class entitles, upon issue, its owner to a proportional part of the Distributions made to Shareholders who own Shares of that Class and Series.

30.2. It is not envisaged that the Fund will make Distributions. Notwithstanding the foregoing, the Managing General Partner may, from time to time and in its sole and absolute discretion, declare dividends in accordance with the provisions of these Articles of Association.

30.3. The Managing General Partner may declare Distributions from time to time with reference to the aggregate returns (whether interest, dividends or otherwise) received from the liquidation of its Investments less the aggregate of all amounts required to satisfy the expenses and liabilities of the Fund, including any fees due to the Managing General Partner. Distributions will be payable, once declared, pursuant to a resolution of the Managing General Partner as soon as practicable after receipt of the returns on which the Distributions are based, to each Shareholder pro rata to the Shares held by it.

30.4. The payment of any Distributions shall be made to the address indicated on the Register.

30.5. Distributions shall be paid in the Base Currency.

30.6. No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

30.7. A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the Managing General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the Fund. The Managing General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorise such action on behalf of the Fund to perfect such reversion. No interest will be paid on dividends declared, pending their collection.

30.8. The Fund may, in the absolute discretion of the Managing General Partner, make any reinvestments.

VI. Final provisions

Art. 31. Dissolution and Liquidation.

31.1. The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting subject to the quorum and majority requirements referred to in this Article 31 and the consent of the Managing General Partner.

31.2. Whenever the subscribed capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the Managing General Partner. The General Meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes cast at such meeting.

31.3. The question of the dissolution of the Fund shall further be referred to the General Meeting whenever the subscribed capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding one fourth of the Shares represented at such meeting.

31.4. The General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be, in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

31.5. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities and need to be approved by the CSSF, appointed by the General Meeting, which shall determine their powers and remuneration.

Art. 32. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a General Meeting subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 33. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing Persons or Shareholders also include corporations, funds, associations and any other organised group of Persons whether incorporated or not.

Art. 34. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory Dispositions

1) The first Fiscal Year of the Fund will begin on the date of the incorporation of the Fund and will end on December 31, 2009.

2) The first annual General Meeting will be held on 11 May 2010 at 11.15 am.

Subscription

The subscribed capital of the Fund is subscribed as follows:

- 1) BI-Invest S.à r.l, above named, subscribes for one (1) Management Share.
- 2) BI-Invest Endowment Fund, SICAV SIF, above named, subscribes for thirty (30) A Shares.

The undersigned notary certifies the settlement of the subscriptions for a total amount of EUR 31,000.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Fund as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

General Meeting

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

1. The address of the Fund is set at 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been given for reading to the person appearing, who signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. BI-Invest S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée ici par Johan Terblanche, ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2008.

2. BI-Invest Endowment Fund, SICAV SIF, société en commandite par action de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée ici par Johan Terblanche ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises conjointement aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société en commandite par actions ayant le statut d'une société d'investissement à capital variable qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

I. Définitions - Forme sociale - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Actions de Catégorie A	- Désigne les Actions participatives rachetables de Catégorie A de chaque Série;
Agent Administratif	- Désigne la Personne nommée par l'Associé-Gérant-Commandité, en accord avec la législation luxembourgeoise, agissant comme agent administratif du Fonds, ponctuellement;
Affilié	- Désigne une entité ou Personne qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous le même contrôle que, la partie concernée. Le terme "contrôle" (et toute expression apparentée) désigne, pour une entité, le droit: <ul style="list-style-type: none"> (a) d'exercer la majorité des droits de vote des investisseurs dans cette entité; ou (b) de nommer la majorité des membres de la société de gestion de cette entité; ou <ul style="list-style-type: none"> (c) de déterminer les politiques et la stratégie de cette entité;
Statuts	- Désigne les présents statuts du Fonds, tels que périodiquement modifiés;
Fonds disponibles	- Désigne, concernant le rachat des Actions de Catégorie R, l'actuelle Valeur Nette d'Inventaire, après déduction des Commissions de Gestion et des Commission de Performance, des frais alloués et autres obligations;
Devise de Référence	- Désigne l'Euro (EUR);
BI Invest	- BI-Invest Holdings S.A., une société anonyme luxembourgeoise et/ou tous ses affiliés;
Jour Ouvrable	- Désigne un jour pendant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg dans le cadre de leurs activités, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés;
Catégorie	- Désigne une catégorie d'Actions du capital du Fonds;
Jour de Rachat de la Catégorie A	- Désigne le dernier Jour Ouvrable du premier trimestre calendaire survenant lors ou immédiatement après la fin de la Période De Détention Minimum, et suivant la date à laquelle les Actions de Catégorie A en question ont été en premier émises, chaque anniversaire de ce jour (ou, si un tel jour n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant) et tout autre jour que l'Associé-Gérant-Commandité, peut désigner, à sa seule discrétion, pour les besoins du rachat des Actions A, ou d'une Conversion R ou d'un rachat obligatoire conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé;
CSSF	- Désigne la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité luxembourgeoise de contrôle du secteur financier, ou, toute autorité qui lui succèdera;
Dépositaire	- Désigne un établissement financier au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, nommé en qualité de dépositaire du Fonds conformément à l'Article 24 des présents Statuts à un moment donné;
Contrat de Dépôt	- Désigne le contrat de dépôt conclu entre le Fonds et le Dépositaire, dont la date est celle ou proche de celle des présents Statuts;
Distributions	- Désigne toutes les distributions faites aux Actionnaires, à la seule discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, après paiement de tous les dépenses et passifs du Fonds conformément à F des présents Statuts;
Date d'Effet	- Désigne, sous réserve de la Période de Détention Minimum relative aux Actions de Catégorie A, et des dispositions des présents Statuts, relativement à une Demande de Rachat se rapportant aux Actions A de chaque Série concernée, la date indiquée dans cette Demande de Rachat qui doit correspondre à un Jour de Rachat tombant au moins 90 jours calendaires après la réception par le Fonds d'une Demande de Rachat ou, si la date ainsi indiquée ne correspond pas à un Jour de Rachat, le premier Jour de Rachat tombant au moins 90 jours calendaires après la réception par le Fonds d'une Demande de Rachat régulière et à laquelle un rachat est effectué;
Exercice Fiscal	- Désigne chaque exercice fiscal du Fonds, tel que décrit à l'Article 30 des présents Statuts;
Fonds	- Désigne BI-Invest Master Fund, SICAV SIF, société d'investissement à capital variable prenant la forme d'une société en commandite par actions organisée comme un fonds d'investissement spécialisé;
Documents du Fonds	- Désigne chacun des documents suivants: <ul style="list-style-type: none"> (a) les présents Statuts; (b) le Mémoire de Placement Privé;

	(c) chaque Formulaire de Souscription;
Assemblée Générale	- Désigne l'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée conformément aux dispositions des présents Statuts;
IFRS	- International Financial Reporting Standards;
Portion Illiquide des Investissements	- Désigne la portion des Investissements dont l'Associé-Gérant-Commandité, à sa seule discrétion, décide d'être illiquide et désigne comme tel ponctuellement, conformément aux dispositions des présents Statuts;
Commission de Performance	- Désigne la commission, déterminée pour chaque Série d'Actions de Catégorie A et de Catégorie R, payable chaque trimestre à terme échu, à l'Associé-Gérant-Commandité et qui est égale à (x) dans le cas d'Actions de Catégorie A, 20% de toute augmentation de la VNI de chaque Série concernée d'Actions de Catégorie A, attribuables aux Investissements de la Commission de Performance au dessus de la VNI Précédente Haute de telles Séries et, (y) dans le cas d'Actions de Catégorie R, 20% de l'appréciation nette réalisée de la Valeur Nette d'Inventaire de la Série d'Actions de Catégorie R en question, attribuables aux Investissements de la Commission de Performance, et plus amplement déterminés conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé;
Investissements de la Commission de Performance	- Tous les Investissements excepté ceux pour lesquels BI-Invest a reçu une compensation de performance, incluant, mais sans se limiter à, les Commissions de Performance, les allocations de performance ou frais similaires;
Prix d'Emission Initial	- Désigne le prix auquel l'Action de Commandité ainsi que les Actions de Catégorie A sont émises aux Dates de Souscription Initiale, telle que déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité et égal à: EUR 1.000 par Action de Commandité; EUR 1.000 par Action de Catégorie A;
Série Initiale	- Désigne la première série d'Actions émises dans chaque Catégorie d'Actions;
Actions Initiales	- Désigne les Actions de chaque Catégorie émises à la Date de Souscription Initiale pour la Catégorie en question, ou, les Actions de chaque Catégorie émises à la première Date de Souscription pour une Catégorie d'Actions si aucune Action de la Catégorie concernée n'a été souscrite à la Date de Souscription Initiale;
Date de Souscription Initiale	- Désigne le 5 décembre 2008 et toute autre date à laquelle l'Associé-Gérant-Commandité accepte les demandes de souscription d'Actions Initiales au Prix d'Emission Initial de chaque Catégorie conformément aux présents Statuts;
Investissement	- Désigne un investissement du Fonds;
Contrat de Prestations de Services Pour Fonds d'Investissement	- Désigne le contrat de prestations de services pour fonds d'investissement conclu entre le Fonds et l'Agent Administratif, dont la date est celle ou proche de celle des présents Statuts;
Investisseur	- Désigne toute Personne avant son inscription en tant que propriétaire d'une Action dans le registre des Actionnaires du Fonds;
Prix d'Emission	- Désigne le prix auquel les Actions doivent être émises, tel que déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité, relatif aux Actions de Catégorie A, sur la base de la dernière VNI par Action disponible ou au Prix d'Emission Initial, (le cas échéant), relatif aux Actions de Catégorie R, sur la base du Prix d'émission R, dans chaque cas relativement à l'émission d'Actions à chaque Date de Souscription et/ou de Conversion, ou, à la Date de Souscription Initiale (suivant le cas);
Prix d'Emission par Action	- Désigne le montant (libellé en EUR) apporté au Fonds par voie de souscription d'une Action de la Catégorie concernée conformément aux présents Statuts;
Pourcentage de Rachat Liquide	- Désigne le pourcentage de Produits de Rachat à être payé en liquide à un Actionnaire demandant le rachat, étant le produit déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité à sa discrétion, égal (i) aux liquidités du fonds et équivalents et (ii) à tout autre actif liquide du Fonds (déterminé à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité) divisé par la Valeur Nette d'Inventaire de toutes les Actions de Catégorie A en circulation.
Commission de Gestion	- Désigne la commission de gestion payable par le Fonds à l'Associé-Gérant-Commandité sur les Investissements de la Commission de Gestion chaque trimestre par avance et à chaque rachat d'Actions, calculée pour chaque Catégorie conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé;
Investissement de la Commission de Gestion	- Désigne tous les investissements exceptés ceux pour lesquels BI-Invest a reçu une compensation de ses frais de gestion;

Action de Commandité	- Désigne l'unique action de commandité non-participative avec droit de vote souscrite par l'Associé-Gérant-Commandité au moment de la création du Fonds;
Associé-Gérant-Commandité	- Désigne BI-Invest S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ou, toute autre Personne qui sera ultérieurement nommée en tant qu'Associé-Gérant-Commandité du Fonds conformément à l'Article 21 des présents Statuts;
Période de Détention Minimum	- Désigne, concernant les Actions de Catégorie A, une période de 36 mois calendaires commençant à la date de souscription des Actions de Catégorie A;
Règles NASD	- Désigne l'association américaine "National Association of Securities Dealers", incluant la règle 2790, telle que modifiée, et complétée et interprétée ponctuellement;
VNI	- Désigne la valeur nette d'inventaire du Fonds ou d'une Catégorie ou Série d'Actions du Fonds (en fonction du contexte), déterminée conformément à l'Article 17 des présents Statuts;
VNI par Action	- Désigne, à une date donnée, la valeur nette d'inventaire, de chaque Action de chaque Catégorie, calculée en divisant la VNI de la Catégorie et Série concernée, à la date applicable, par le nombre d'Actions de la Catégorie et Série concernée ayant été émises jusqu'à cette date;
Produits Nets	- Désigne, en relation avec un quelconque actif faisant partie de la Portion Illiquide des Investissements, les produits reçus lors de la vente de tels actifs ou d'une partie de ceux-ci;
Nouvelles Emissions Séries Initiales	- terme défini tel que selon les Règles NASD; Désigne les Séries d'Actions de Catégorie A, dans lesquelles les Actions de Catégorie R étaient initialement rachetées, dans le but de déclencher une Conversion R;
Personne	- Désigne tout(e) société, trust, fonds, succession, association sans personnalité morale ou autre personne morale, y compris une personne physique;
VNI Précédente Elevée	- Désigne la VNI par Action la plus élevée de la Série concernée;
Pertes Antérieures Non Récupérées	- Désigne les pertes non récupérées encourues lors de périodes antérieures et attribuables à la Série concernée de la Catégorie d'Actions concernée pour les besoins du calcul des Gains Sur Opérations d'Investissement et calculées conformément aux dispositions de l'Article 5.8 des présents Statuts;
Mémoire de Placement Privé	- Désigne le document d'émission se rapportant au Fonds, tel que périodiquement modifié ou complété;
Produits	- Désigne, concernant un actif, les produits de la cession ou du refinancement de cet actif, net de tous les coûts et frais encourus dans le cadre de la cession ou du refinancement, ou, du processus de cession ou de refinancement, de cet actif;
Instructions Régulières	- Désigne les instructions écrites communiquées à l'Agent Administratif, au Dépositaire ou au Teneur de Compte et Agent de Transfert par voie de lettre ou fax de l'Associé-Gérant-Commandité ou de toute Personne dûment habilitée à donner de telles instructions en vertu du Contrat de Prestations de Services Pour Fonds d'Investissement, du Contrat de Dépôt ou du Contrat de Teneur de Compte et Agent de Transfert, respectivement;
Conversion R	- Désigne la conversion d'Actions de Catégorie A dans des Actions de Catégorie R tel que mentionné à l'Article 13.1;
R Pourcentage de Conversion	- Désigne la différence entre cent pour cent et le Pourcentage de Rachat Liquide, étant le pourcentage des Actions rachetées par un Actionnaire qui seront sujettes à une Conversion R (et qui seront égales à la Portion Illiquide des Investissements);
Investissement R	- Désigne tout Investissement (alloué aux Actions de Catégorie R) ou désigné comme tel par l'Associé-Gérant-Commandité ponctuellement, conformément aux dispositions des Présents Statuts;
Prix d'Emission R	- Désigne le prix auquel les Actions de Catégorie R doivent être émises, tel que déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité et qui sera généralement égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Série Initiale d'Actions de Catégorie A concernée à la date concernée;
Actions de Catégorie R	- Désigne les Actions participatives non rachetables de Catégorie R;
Jour de Rachat	- Désigne le premier Jour Ouvrable d'un trimestre calendaire et tout autre jour que l'Associé-Gérant-Commandité, peut désigner, à sa seule discrétion, pour les besoins du rachat des Actions A ou pour les besoins d'une Conversion A, d'une Conversion

	R ou d'un rachat obligatoire conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémorandum de Placement Privé;
Demande de Rachat	- Désigne la demande écrite d'un Actionnaire remise à l'Associé-Gérant-Commandité en vue du rachat par le Fonds de tout ou partie des Actions A de cet Actionnaire, à un Jour de Rachat, conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémorandum de Placement Privé;
Produit de Rachat	- Désigne le produit net (après déduction de toutes les commissions et charges applicables) du rachat d'Actions, conformément aux présents Statuts et au Mémorandum de Placement Privé;
Registre	- Désigne le registre établi et tenu par le Teneur de Compte et Agent de Transfert dans lequel la propriété des Actions est enregistrée;
Teneur de Compte et Agent de Transfert	- Désigne la Personne nommée par l'Associé-Gérant-Commandité comme teneur de compte et agent de transfert du Fonds de temps en temps;
Contrat du Teneur de Compte et Agent de Transfert	- Désigne le contrat de teneur de compte et agent de transfert conclu entre le Fonds et le Teneur de Compte et Agent de Transfert Agent, dont la date est celle ou proche de celle des présents Statuts;
Série	- Désigne une série spécifique d'Actions d'une Catégorie, émise au titre d'une période spécifique, même si les Actions de chaque Série de chaque Catégorie auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chaque autre Série de cette Catégorie, qui diffère seulement quant à leur date d'émission et leur Prix d'Emission et à la date à laquelle elles peuvent être rachetées (concernant les Actions A);
Période de Roulement des Séries	- Désigne la période se terminant le dernier jour de chaque trimestre calendaire et commençant le premier jour du trimestre calendaire suivant, sauf en ce qui concerne le premier trimestre calendaire pour lequel la période commencera le premier Jour de Souscription;
Prestataires de Services	- Désigne le Dépositaire, l'Agent Administratif, le Teneur de Compte et Agent de Transfert et tout autre agent que l'Associé-Gérant-Commandité pourra périodiquement désigné;
Action	- Désigne une action sans mention de valeur nominale dans le capital social du Fonds qui peut être émise en vertu des présents Statuts, à tout moment, au Prix d'Emission et à l'exclusion de l'Action de Commandité (si le contexte en exige ainsi) ;
Actionnaire	- Désigne une Personne inscrite dans le Registre, à une date donnée, en tant que propriétaire d'une Action émise par le Fonds;
Loi FIS	- Désigne la loi luxembourgeoise en date du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;
Contrat de Souscription	- Désigne chaque contrat de souscription signé entre le Fonds et un Investisseur prévoyant la date de souscription des Actions de Catégorie A et le Prix d'Emission payé, ou tout autre contrat signé ou nové du fait du transfert d'une ou plusieurs Actions, comme prévu à l'Article 15 des présents Statuts, auquel cas l'élément prévu relatif au prix payé sera remplacé par le nombre d'Actions transférées au Cessionnaire;
Jour ou Date de Souscription	- Désigne chaque jour où l'Associé-Gérant-Commandité (à sa discrétion) accepte les demandes de souscriptions d'Actions, conformément aux présents Statuts et qui inclut la Date de Souscription Initiale, le premier Jour Ouvrable de chaque mois calendaire et tout autre jour ainsi désigné à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité pour les besoins de la souscription d'Actions d'une Catégorie et, sans limiter le caractère général de la phrase qui précède, tout Jour de Souscription ainsi désigné aux seules fins de conversion des Actions, comme prévu à l'Article 13 des présents Statuts;
Jour de Rachat de la Catégorie R	- Désigne le trentième jour suivant le dernier jour de chaque trimestre calendaire et tout autre jour désigné comme tel à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité pour les besoins du rachat des Actions de Catégorie R;
Gains Sur Opérations d'Investissement	- Désigne, pour une période donnée, les gains sur opérations d'investissement attribuables à chaque Série de chaque Catégorie d'Actions et qui incluent les gains générés sur les Investissements du Fonds, moins les Pertes Antérieures Non Récupérées attribuables à la Série concernée de la Catégorie concernée d'Actions et les distributions faites aux détenteurs des Actions pendant la période donnée, comme précisé à l'Article 12 des présents Statuts;
Transfert	- Désigne un transfert d'Actions, tel que mentionné à l'Article 15 des présents Statuts;

Cessionnaire	- Désigne la Personne à laquelle les Actions sont transférées conformément aux dispositions des présents Statuts;
Cédant	- Désigne un Actionnaire transférant ses Actions conformément aux dispositions des présents Statuts;
Personne provenant des Etats-Unis d'Amérique	- Désigne un citoyen ou résident des Etats-Unis, une entreprise, association ou toute autre entité créée ou organisée selon la législation américaine ou toute personne entrant dans le cadre de la définition de l'expression "US Person" dans la réglementation S promulguée sous le "Securities Act" des Etats-Unis datant de 1933, tel que modifié;
Date d'Evaluation	- Désigne le dernier jour de chaque mois calendaire et toute autre date que l'Associé-Gérant-Commandité peut, à sa seule discrétion, déterminer pour les besoins du calcul de la VN;
Investisseur Averti	- Désigne une Personne qui est un "Investisseur Averti" au sens de l'article 2 de la Loi FIS; étant un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes: (a) a déclaré par écrit son adhésion au statut d' "Investisseur Averti"; et (b) (i) investit un minimum de 125.000 € (ou l'équivalent dans toute autre devise) dans le Fonds; ou (ii) a obtenu une appréciation de la part: (A) d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE; (B) d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE; ou (C) d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate l'investissement effectué dans le Fonds.

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions émises ultérieurement, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions, organisée comme un fonds d'investissement spécialisé, prenant la dénomination de "BI-Invest Master Fund, SICAV SIF" (ci-après le Fonds) et régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), la Loi FIS et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social du Fonds est situé dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Il peut être créé, par décision de l'Associé-Gérant-Commandité, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique ou dans leurs territoires ou possessions respectifs).

2.2. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou éminents, sont de nature à compromettre l'activité normale du Fonds au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds lequel, nonobstant le transfert provisoire du siège, restera soumis au droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1. Le Fonds est établi pour une durée indéterminée.

3.2. Le Fonds peut être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale, statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet exclusif du Fonds est de placer les fonds dont il dispose dans des Investissements afin d'atteindre des rendements supérieurs ajustés au risque avec une volatilité minimum et une faible corrélation à toute autre catégorie d'actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, dans les plus larges limites permises par la Loi FIS ou toute loi modificative ou supplétive.

II. Capital - Actions - Valeur Nette d'Inventaire

Art. 5. Capital social et Séries.

5.1. Le capital du Fonds est, à tout moment, égal à l'actif net total du Fonds, tel que défini à l'Article 16 des présents Statuts et est représenté par des Actions entièrement libérées sans mention de valeur nominale.

5.2. Le capital initial du Fonds est égal à trente et un mille euro (EUR 31,000) représenté par les catégories d'Actions suivantes:

- (i) une (1) Action de Commandité;

(ii) trente (30) Actions de Catégorie A.

5.3. Le capital du Fonds ne peut être inférieur à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 €) ou l'équivalent dans une monnaie étrangère reconnue. Ce minimum doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle le Fonds a été agréé en tant que organisme de placement collectif sur la liste officielle des organismes de placement collectif au titre de la Loi FIS.

5.4. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à tout moment, sans limitation, à émettre un nombre illimité d'Actions supplémentaires entièrement libérées conformément à l'Article 8 des présents Statuts, au Prix d'Emission déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts.

5.5. Sauf dispositions contraires des présents Statuts, les Actions ne confèrent aucun droit préférentiel de souscription ou droit de préemption et sont soumises aux restrictions de transfert et de rachat prévues aux Articles 14 et 15 des présents Statuts.

5.6. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à sa discrétion, imposer des restrictions à la fréquence à laquelle les Actions sont émises. Le Fonds peut offrir différentes Séries d'Actions de chaque Catégorie qui comportent les mêmes droits et obligations que les autres Séries de la même Catégorie d'Actions. Chacune des Séries correspond à une période particulière.

5.7. Lors de l'attribution d'une Action, l'Associé-Gérant-Commandité ou son représentant (nominee) autorisé:

- (i) désigne la Catégorie d'Actions à laquelle l'Action appartient;
- (ii) désigne la Série d'Actions à laquelle cette Action appartient conformément aux dispositions de l'Article 5.8; et
- (iii) lors de la première émission des Actions A et des Actions R de chaque Catégorie, désigne la Série de la Catégorie concernée en tant que Série Initiale.

5.8. Chaque Jour de Souscription, une nouvelle Série d'Actions A et d'Actions R est émise à chaque Actionnaire. A la fin de chaque Période de Roulement des Séries, les Actions émises et en circulation de chaque Série (autre que la Série Initiale de chaque Catégorie) sont rachetées par le Fonds et le Produit de Rachat est affecté par le Fonds à l'émission des Actions de la Série Initiale de la même Catégorie, sous réserve que:

(i) aucun rachat ni aucune émission d'Actions ne pourra intervenir comme envisagé au présent Article 5.8, aussi longtemps que une Perte Antérieure Non Récupérée reste attribuable à la Série Initiale d'Actions de la Catégorie concernée; et

(ii) aucun rachat ni aucune émission d'Actions ne pourra intervenir comme envisagé au présent Article 5.8, aussi longtemps que une Perte Antérieure Non Récupérée reste attribuable à la Série d'Actions à laquelle cette Action appartient.

Pour les besoins du présent Article 5.8 "Perte Antérieure Non Récupérée" désigne le solde d'un compte établi avec un solde égal à zéro pour chaque Série d'Actions de chaque Catégorie émise chaque Jour de Souscription et augmenté de la diminution nette de la VNI par Action de la Série en question pour chaque trimestre calendaire et diminué (mais pas en dessous de zéro) de l'augmentation nette de la VNI par Action de cette Série pour un trimestre calendaire donné.

Art. 6. Actionnaires Eligibles.

6.1. L'émission et le Transfert des Actions du Fonds peuvent seulement bénéficier à des Investisseurs Avertis, au sens de l'article 2 de la Loi FIS, qui également ne peuvent être une personne provenant des Etats-Unis d'Amérique ou une personne provenant des Etats-Unis d'Amérique fiscalement exonérée qui est un "investisseur accrédité", et (dans tous les cas) qui sont des personnes en mesure d'évaluer de manière adéquate les risques associés à leur investissement et confirmant par écrit, ou dont le(s) représentant(s) (nominee(s)) certifie(nt) par écrit, qu'ils adhèrent au statut d'Investisseurs Avertis. Les conditions liées à ce statut ne s'appliquent pas aux membres de l'Associé-Gérant-Commandité et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion du Fonds.

6.2. Si un Investisseur Averti est une compagnie d'assurance, elle doit souscrire les Actions en son nom propre et reste l'unique propriétaire des Actions, sans aucune possibilité de transfert aux titulaires des polices d'assurance.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1. Des rompus peuvent être émis et les droits y attachés sont proportionnels à la fraction d'Action correspondante, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

7.2. Toutes les Actions émises par le Fonds sont inscrites au Registre, qui sera tenu par le Fonds ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Fonds; et le Registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire, sa résidence ou son domicile élu, tel que notifié au Fonds, le nombre, la Catégorie et les Séries d'Actions qu'il détient ainsi que le Prix d'Emission par Action et la date d'émission des Actions.

7.3. Chaque Actionnaire doit fournir à l'Associé-Gérant-Commandité l'adresse à laquelle toutes les communications et informations peuvent être envoyées. Cette adresse sera aussi inscrite dans le Registre.

7.4. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse au Fonds, mention pourra en être faite au Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social du Fonds ou toute autre adresse que le Fonds pourra ponctuellement porter dans le Registre, et ce jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée au Fonds par l'Actionnaire en question. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire changer son adresse portée au Registre par voie de notification écrite à cet

effet, envoyée à l'Associé-Gérant-Commandité, au siège social du Fonds ou à toute autre adresse fixée périodiquement par le Fonds.

7.5. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une Action est indivise ou litigieuse, toutes les Personnes invoquant un droit sur cette Action doivent désigner un mandataire unique pour représenter l'Action concernée à l'égard du Fonds. Le Fonds a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce que ce mandataire ait été désigné.

7.6. Les certificats d'actions ou confirmations d'actionariat seront conjointement signés par l'Associé-Gérant-Commandité et le Dépositaire. Les certificats d'actions ou confirmations d'actionariat seront remis par l'Associé-Gérant-Commandité à la demande spéciale de l'Actionnaire concerné, sous réserve que le Dépositaire ait reçu le paiement correspondant de l'Actionnaire et que les renseignements sur l'Actionnaire et sur l'émission des Actions aient été inscrits dans le Registre conformément aux présents Statuts.

Art. 8. Souscription et propriété des Actions.

8.1. Les Investisseurs Avertis souhaitant souscrire des Actions du Fonds doivent signer un Contrat de Souscription qui, dès acceptation, sera signé par l'Associé-Gérant-Commandité.

8.2. L'investissement initial minimum de chaque Actionnaire sera égal à 10,000,000 EUR. Par la suite, le montant minimum de souscription pour des Actions de Catégorie A supplémentaires est 1,000,000 EUR. A sa discrétion, l'Associé-Gérant-Commandité peut accepter des souscriptions d'un montant inférieur, mais ne peut pas accepter que la souscription initiale d'un Actionnaire soit inférieure à 125,000 EUR (ou l'équivalent dans la Devise de Référence).

8.3. Les Investisseurs et les Actionnaires existants peuvent souscrire des Actions de Catégorie A dans le Fonds. L'Action de Commandité peut être souscrite seulement par l'Associé-Gérant-Commandité et sera émise au profit de l'Associé-Gérant-Commandité à la Date de Souscription Initiale.

8.4. Les Actions de la Série concernée de chaque Catégorie d'Actions A seront émises au Prix d'Emission Initial, à la Date de Souscription Initiale et seront ensuite émises au Prix d'Emission égal à la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action disponible de la Catégorie d'Actions concernée lors de chaque Jour de Souscription. Les Actions R seront émises périodiquement conformément aux dispositions des présents Statuts, à un Prix d'Emission égal à la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action disponible des Actions A correspondantes.

8.5. Les Actionnaires existants peuvent faire des investissements supplémentaires dans le Fonds chaque Jour de Souscription, sous réserve que chaque investissement supplémentaire soit effectué par unité de 10,000 EUR et à un Prix d'Emission d'au moins 100,000 EUR étant précisé qu'à sa discrétion, l'Associé-Gérant-Commandité peut accepter des investissements supplémentaires d'un montant inférieur.

8.6. Le Prix d'Emission payable par chaque Actionnaire qui souscrit des Actions doit être intégralement libéré en numéraire, ou, peut, à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, être libéré en nature.

8.7. L'Associé-Gérant-Commandité a le droit, à sa discrétion absolue, d'accepter ou de rejeter une demande de souscription d'Actions, et, peut restreindre ou empêcher la détention des Actions par certaines catégories particulières de Personnes. L'Associé-Gérant-Commandité peut demander à un souscripteur de lui fournir les informations qu'il juge nécessaires pour décider si la Personne en question remplit les critères pour pouvoir souscrire des Actions.

8.8. Au regard des informations reçues par l'Associé-Gérant-Commandité et avec l'aide de ce dernier, le Teneur de Compte et Agent de Transfert doit pouvoir vérifier que les Actionnaires potentiels du Fonds respectent le statut d'Investisseurs Avertis.

8.9. Sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité, les Actions du Fonds seront émises dès réception du Prix d'Emission payé par l' Actionnaire.

8.10. En cas de survenance de l'un des événements mentionnés à l'Article 16.3 des présents Statuts et dans le Mémoire de Placement Privé, l'Associé-Gérant-Commandité peut provisoirement suspendre la souscription des Actions.

Art. 9. Prix d'Emission par Action.

9.1. Le Prix d'Emission par Action et le Prix d'Emission par Action de Commandité, à la Date de Souscription Initiale, est égal à 1.000 EUR par Action de Catégorie A et à 1.000 EUR par Action de Commandité.

9.2. Lors d'un Jour de Souscription donné (sauf pour la Date de Souscription Initiale), le Prix d'Emission par Action sera déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité sur la base de la dernière VNI par Action (de la Catégorie concernée). Concernant les Actions R, le Prix d'Emission sera déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité et sera égal à la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action disponible des Actions A correspondantes.

Art. 10. Actionnaires.

10.1. Chacun des Actionnaires sera traité comme un Actionnaire à compter de la date d'émission de ses Actions.

10.2. Chaque Actionnaire participera aux Investissements attribuables à ses Actions, et aux commissions et frais encourus à ce titre, à compter de la date d'émission des Actions au profit de l'Actionnaire.

10.3. Chaque Actionnaire partagera l'ensemble des revenus, profits, pertes et commissions du Fonds attribuables aux Actions qu'il détient.

Art. 11. Commission de Gestion.

11.1. L'Associé-Gérant-Commandité a droit à une Commission de Gestion qui sera versée par avance chaque trimestre, sur la base de toutes les Actions émises et en circulation d'un Actionnaire, au premier jour de chaque trimestre calendaire et à chaque rachat d'Actions.

11.2. La Commission de Gestion est calculée conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé.

11.3. Les Commissions de Gestion relatives à des périodes qui ne correspondent pas à des mois calendaires entiers sont calculées au pro-rata.

11.4. Sauf disposition contraire contenue dans les présents Statuts, la gestion ou les frais similaires ne seront pas facturés deux fois et le montant de la Commission de Gestion due par chaque Actionnaire doit être limité à la différence entre la gestion ou les frais similaires qui seraient dus et la portion de ces mêmes frais tel qu'ils ont déjà été payés à BI-Invest.

Art. 12. Gains sur Opérations d'Investissement et Commission de Performance.

12.1. Les Gains sur Opérations d'Investissement incluent les gains générés sur les Investissements de la Commission de Performance du Fonds et sont égaux aux plus-values nettes réalisées et non réalisées et aux moins-values générées sur les Investissements de la Commission de Performance, moins les commissions, commissions de transaction et autres frais liés aux Investissements de la Commission de Performance du Fonds pendant l'année concernée, moins la Commission de Gestion courue au titre de cette période, plus les revenus d'intérêts générés sur la trésorerie pendant la période concernée, mais sans imputer le montant de la Commission de Performance à être payée à L'Associé-Gérant-Commandité.

12.2. L'Associé-Gérant-Commandité a droit et perçoit une Commission de Performance, calculée et courue à partir du dernier jour de chaque trimestre et à chaque rachat d'Actions et due chaque année à terme échu, égale à:

(a.) Dans le cas des Actions de Catégorie A, 20% de l'augmentation de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Série d'Actions de Catégorie A attribuables aux Investissements de la Commission de Performance (ajusté de manière appropriée pour leur rachat et leurs échanges dans des Actions de Catégorie R) au dessus de la Valeur Nette d'Inventaire Précédente Elevée de telles Séries; et

(b.) Dans le cas d'Actions de Catégorie R, 20% de l'augmentation nette de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Série d'Actions de Catégorie R attribuables aux Investissements de la Commission de Performance.

12.3. Si un Actionnaire détient des Actions de Catégorie R, mais ne détient plus d'Actions de Catégorie A, la Commission de Performance, si il y en a une, relative à de telles Actions de Catégorie R, sera payée (ensemble avec la Commission de Gestion et les intérêts accumulés y étant relatif (au taux LIBOR plus, 2%), lors de chaque réalisation, ou réalisation estimée d'un Investissement R.

12.4. Si les Actions de Catégorie A et R sont rachetées à un moment autre qu'à la fin de l'exercice fiscal, toute Commission de Performance qui s'est accumulée en relation avec les Actions rachetées sera payée à l'Associé-Gérant-Commandité.

12.5. Les Commissions de Performance seront appliquées à chaque Série et à chaque Catégorie.

12.6. Les Commissions de Performance perçues ne viennent pas réduire les Gains sur Opérations d'Investissement cumulés des périodes suivantes, et ne sont pas, une fois courues, susceptibles d'être remboursées par l'Associé-Gérant-Commandité, quelles que soient les pertes ultérieures.

12.7. Si un rachat intervient à une date qui ne correspond pas au dernier jour d'un mois calendaire, la Commission de Performance sera appliquée aux actifs des Actions rachetées comme si le rachat était intervenu à la fin de cette période et les Commissions de Performance seront payées à l'Associé-Gérant-Commandité à la fin du trimestre calendaire concerné.

Art. 13. Conversion des Actions.

13.1 A la seule discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, à chaque rachat d'Actions de Catégorie A (soit au moyen de la réception d'une demande de rachat soit par le biais d'un rachat obligatoire) et conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé, le nombre d'Actions de Catégorie A nécessaire pour remplir les Pourcentages de Conversion R peut être obligatoirement racheté par le Fonds sans préavis (au pro rata de toutes les Actions de Catégorie A rachetées) et les Produits de Rachat mis en œuvre pour l'achat d'Actions de Catégorie R (selon le cas, et, correspondant aux Actions A concernées) d'une valeur équivalente aux Actions de Catégorie A pour lesquels les Produits de Rachat ne sont pas payés en liquide, le premier jour de Souscription disponible.

13.2 Les Actions faisant l'objet d'une conversion, telle que prévue au présent Article 13, seront immédiatement annulées au moment du rachat, et, les Actions correspondantes de l'autre Catégorie seront simultanément émises au profit de l'Actionnaire concerné.

Art. 14. Rachat des Actions.

14.1. Si un Actionnaire souhaite demander le rachat de tout ou partie de ses Actions A lors d'un Jour de Rachat, il adressera à l'Associé-Gérant-Commandité une Demande de Rachat, conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé et des présents Statuts.

14.2. L'Actionnaire adresse la notification de rachat de tout ou partie de ses Actions de Catégorie A, à l'Associé-Gérant-Commandité, au moins 90 jours calendaires avant le Jour de Rachat concerné.

14.3. Sous réserve d'avoir reçu une Demande de Rachat régulière, de la Période de Détention Minimum applicable et des autres dispositions applicables des présents Statuts (y compris la suspension du calcul de la VNI), l'Associé-Gérant-Commandité sera tenu de racheter les Actions faisant l'objet de la Demande de Rachat.

14.4. Sous réserve des dispositions des présents Statuts, la Demande de Rachat prendra effet:

(a.) au Jour de Rachat indiqué dans la Demande de Rachat, ou, si la date indiquée n'est pas un Jour de Rachat ou ne respecte pas le préavis minimum de 90 jours calendaires après réception par le Fonds de la Demande de Rachat, le premier Jour de Rachat tombant au moins 90 jours après la réception d'une Demande de Rachat régulière;

(b.) sous réserve de la Période de Détention Minimum;

(c.) si le Produit de Rachat est au moins égal à 100,000 EUR ou le total de la participation des Actionnaires dans le Fonds et ne conduit pas à ce que la valeur totale des Actions détenues par l'Actionnaire procédant au rachat tombe sous le seuil de 10,000,000 EUR (ou tout autre montant déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité à sa seule discrétion) ou ne résulte pas dans le rachat de toutes les Actions détenues par l'Actionnaire procédant au rachat; et

(d.) de demander à l'Associé-Gérant-Commandité de racheter la quantité spécifiée d'Actions conformément à l'Article 14.5. ci-dessous.

14.5. Dès réception d'une Demande de Rachat régulière, l'Associé-Gérant-Commandité sera tenu de racheter les Actions de Catégorie A faisant l'objet de la Demande de Rachat au Jour de Rachat concerné. Chacune des Actions de Catégorie A sera rachetée à la VNI par Action calculée dans le cours normal des affaires juste avant la date de rachat effectif de l'Action en question.

14.6. L'Associé-Gérant-Commandité peut satisfaire les Demandes de Rachat de différentes manières, y compris (mais sans limitation):

(a.) en utilisant la trésorerie du Fonds;

(b.) des emprunts temporaires; et

(c.) en utilisant les Produits ou, dans le cas d'Actions de Catégorie R, les Produits Nets.

14.7. A chaque occasion, quand un Investissement faisant partie de la Portion Illiquide des Investissements est réalisé ou est considéré comme ayant été réalisé, les Produits Nets seront gardés comme trésorerie ou équivalent à de la trésorerie, avec une échéance ne devant pas dépasser la fin du prochain Jour de Rachat d'Actions R prévu.

14.8. L'Associé-Gérant-Commandité doit provoquer le rachat d'Actions de Catégorie R à leur Valeur Nette d'Inventaire actuelle, en fonction des Fonds Disponibles à chaque Jour de Rachat R.

14.9. Dans la mesure où les Fonds Disponibles pour une Série d'Actions de Catégorie R sont insuffisants pour racheter une telle Série en entier, de tels rachats peuvent être effectués au pro rata parmi tous les détenteurs d'Actions de Catégorie R d'une telle Série basée sur le nombre d'Actions de Catégorie R d'une telle Série détenue par l'Actionnaire.

14.10. Les Actions de Catégorie R ne sont pas rachetables par un Actionnaire. Sauf si l'Associé-Gérant-Commandité en décide autrement, un Actionnaire qui rachète des Actions continuera à détenir des Actions de Catégorie R jusqu'à ce que de telles Actions de Catégorie R aient été rachetées et annulées en accord avec les dispositions des présents Statuts.

14.11. L'Associé-Gérant-Commandité gèrera le processus de rachat en protégeant les intérêts du Fonds et de tous les Actionnaires.

14.12. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à tout moment et à sa seule et entière discrétion, et sans avoir à motiver sa décision, procéder au rachat obligatoire (c'est-à-dire sans l'accord de l'Actionnaire concerné) des Actions d'un Actionnaire; et le prix de rachat sera égal à la VNI par Action.

14.13. Le rachat d'Actions à tout autre moment sera laissé à la seule et entière discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 15. Transfert.

15.1. Sous réserve des présents Statuts et des dispositions du Mémoire de Placement Privé, les Actions du Fonds sont en principe librement cessibles, avec l'accord préalable de l'Associé-Gérant-Commandité.

15.2. Nonobstant les dispositions qui précèdent, l'Associé-Gérant-Commandité refusera de donner son accord à un Transfert dans les cas suivants:

(a.) l'Associé-Gérant-Commandité juge, à sa seule discrétion, que le Transfert est contraire aux intérêts du Fonds ou des Actionnaires pris dans leur ensemble; ou

(b.) le Cessionnaire ne remplit pas les critères du statut d'Investisseur Averti.

15.3. En cas de Transfert régulier, confirmé par l'inscription du nom du Cessionnaire dans le Registre, le Cessionnaire aura tous les droits et obligations du Cédant, existant ou naissant à compter de ou après la date de transfert comme si le Cessionnaire avait été initialement admis dans le Fonds à la place du Cédant, avec effet à compter de la date du Transfert en question. En cas de Transfert d'une partie seulement des Actions d'un Actionnaire, les dispositions de la phrase qui précède s'appliqueront mutatis mutandis au pro rata. Aucun Actionnaire ne peut accorder de droits limités sur ses Actions

ou le droit de percevoir des Distributions, et, aucun Actionnaire ne peut disposer de, ou accorder un droit limité sur, tout autre droit susceptible de lui être conféré à l'encontre du Fonds.

15.4. Un Transfert produit ses effets seulement une fois que le Cessionnaire a accepté, de manière satisfaisante pour l'Associé-Gérant-Commandité, d'être lié par les dispositions des présents Statuts et prend en charge tous les droits et obligations du Cédant à ce titre, en signant un Contrat de Souscription dûment complété ou un acte de novation d'un Contrat de Souscription existant, selon le cas.

15.5. Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Fonds peut restreindre ou empêcher la détention des Actions du Fonds par toute Personne (y compris toute Personne violant la loi d'un pays ou la réglementation d'une autorité administrative et toute Personne non autorisée à détenir des Actions en application de cette loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toute Personne qui ne peut pas être qualifiée d'Investisseur Averti au sens de l'article 2 de la Loi FIS) ou si, de l'avis du Fonds, une telle détention peut être préjudiciable au Fonds ou à la majorité de ses Actionnaires, si elle peut résulter dans la violation d'une loi ou d'un règlement luxembourgeois ou étranger, ou s'il en résulterait que le Fonds puisse être exposé à des désavantages (y compris, sans limitation, au plan fiscal ou financier) que sinon il n'aurait pas subis, ou serait soumis à une législation (y compris, sans limitation, au plan fiscal) autre que la législation luxembourgeoise.

III. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (VNI)

Art. 16. Politique d'évaluation et calcul de la VNI.

16.1. a) Fréquence et date: l'Associé-Gérant-Commandité adopte une politique consistant à évaluer les Investissements du Fonds au moins une fois par trimestre calendaire (en général le dernier jour du mois) et à toute autre date fixée par l'Associé-Gérant-Commandité à son entière discrétion. La VNI sera déterminée par l'Agent Administratif sous la supervision de l'Associé-Gérant-Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts.

b) Principes d'évaluation: les actifs et passifs du Fonds seront évalués conformément aux règles comptables IFRS, afin de produire une VNI qui, de l'avis de l'Associé-Gérant-Commandité, reflète la juste valeur des actifs et passifs sous-jacents du Fonds. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à son entière discrétion, prévoir des provisions au titre des charges constatées d'avance, passifs ou engagements éventuels, même si les règles comptables IFRS n'imposent pas de telles provisions.

Les informations ou événements communiqués après la publication de la VNI ne seront pris en compte qu'à titre prospectif dans les calculs futurs de la VNI et pourront constituer un élément de rapprochement dans les comptes annuels audités du Fonds.

Les principes suivants seront appliqués à l'évaluation des actifs du Fonds:

(i) les instruments financiers cotés ou distribués sur un marché réglementé (incluant les instruments financiers échangés en dehors des heures d'ouverture du marché) seront évalués en prenant en considération leur cours moyen de cotation, sous réserve de l'existence d'escomptes en raison de la nature de tels instruments financiers sur le marché, qui est normalement le marché principal pour un tel instrument financier;

(ii) les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché réglementé, mais qui sont négociés de gré à gré seront évalués au regard des normes du marché applicables, telles que mises en œuvre ponctuellement et sur la base d'une estimation de bonne foi de leurs prix de vente prévisibles;

(iii) les Investissements dans des investissements de private equity et de véhicules de placement collectif gérés par BI-Invest suivront généralement les lignes directrices d'évaluation telles que présentées dans les "International Private Equity Valuation Guidelines" approuvées par l'"European Venture Capital Association" et qui sont résumées ci-dessous:

(a) Les Investissements non cotés sont évalués selon la méthodologie des coûts au cours des douze (12) premiers mois. Cependant, dans l'hypothèse où s'est produit un événement ou une transaction important depuis l'opération d'Investissement, l'Associé-Gérant-Commandité peut évaluer l'Investissement en utilisant l'une des méthodes d'évaluation mentionnées ci-dessous;

(b) Lorsqu'à eu lieu une transaction récente avec des tiers concernant un Investissement non coté, le montant de la transaction sera utilisé par l'Associé-Gérant-Commandité comme base pour l'évaluation;

(c) Lorsque la valeur d'une activité d'Investissement dérive principalement de ses gains, l'Associé-Gérant-Commandité évaluera l'Investissement sur base d'un multiple des gains de société comparable, appliqué aux dernières informations financières disponibles. Le multiple des gains de sociétés comparable correspond à des multiples adéquats destinés aux sociétés cotées comparables en termes d'activité et de taille pour la société cible. La méthode d'évaluation comprend une analyse fondamentale permettant d'évaluer des facteurs tels que les performances et la croissance potentielle de la société cible afin d'assurer qu'il n'y ait pas de facteur matériel qui impacterait le multiple de gain utilisé.

(d) Lorsque la valeur d'une activité d'investissement dérive principalement de la valeur de ses actifs sous-jacents et non de ses gains, alors la valeur des actifs nets des Investissements sera utilisé comme base pour l'évaluation;

(e) Lorsque l'activité sous-jacente d'un Investissement traverse une période de grands changements tel qu'un refinancement de sauvetage, un redressement, un repositionnement stratégique, des pertes subies ou bien est dans une phase de démarrage, la méthode des gains futurs escomptés peut être utilisée. Cette méthode peut être utilisée lorsque d'autres méthodes d'évaluation ne peuvent être utilisées;

(f) Lorsque la réalisation d'un Investissement ou la cotation de l'activité sous-jacente d'un Investissement est imminent et lorsque la détermination du montant de la transaction concernée à fait l'objet d'un accord de façon substantielle, les flux de trésorerie escomptés provenant de la réalisation de la cotation proposée pourront être utilisés;

(g) Lorsque l'Associé-Gérant-Commandité a reçu une offre d'un tiers pour un Investissement ou lorsqu'une évaluation indépendante a été réalisée sur un Investissement non coté, l'Associé-Gérant-Commandité utilisera alors le prix de l'offre (après application d'un escompte approprié comme base pour l'évaluation). Le prix de l'offre n'est pas utilisé comme évaluation initiale mais est utilisé pour supporter l'évaluation.

(iv) les Investissements dans des Fonds gérés par des tiers, incluant, pour éviter tout doute, les fonds gérés par les affiliés de BI-Invest ou de l'Associé-Gérant-Commandité, seront évalués conformément à l'évaluation des intérêts du fonds tel que rapporté par le tiers gérant. Quand de tels rapports d'évaluation n'existent pas, l'Associé-Gérant-Commandité va estimer la valorisation des participations du Fonds dans de tels fonds tiers en évaluant les actifs individuels conformément à la politique d'évaluation décrite dans les présents Statuts; et l'Associé-Gérant-Commandité est explicitement autorisé à modifier toute évaluation fournie par des gérants tiers si il estime que cette évaluation entre en conflit avec la politique d'investissement du Fonds, telle que décrite dans les présents Statuts;

(v) les espèces en caisse ou en dépôt, traites, effets à vue, opérations de financement journalières, créances exigibles et dettes exigibles seront évalués suivant leur montant intégral; il est, cependant, précisé que si l'Associé-Gérant-Commandité juge peu probable que ces actifs, effets, traites à vue, opérations de financement journalières, créances exigibles et dettes exigibles soient payés ou reçus dans leur intégralité, leur valeur sera alors égale à leur montant total ajusté de la manière jugée utile pour refléter leur vraie valeur; et

(vi) si l'Associé-Gérant-Commandité estime que l'évaluation de n'importe quel Investissement, en application des procédures d'évaluation exposées ci-dessus ne représente pas sa juste valeur, l'Associé-Gérant-Commandité évaluera alors un tel Investissement d'une manière qu'il détermine à son entière discrétion et décrit une telle évaluation par écrit dans les registres du Fonds;

(vii) tous les autres actifs et passifs du Fonds (excepté le fonds de commerce) se verront attribuer une telle valeur à l'entière discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité;

(viii) toutes les valeurs affectées à des instruments financiers et autres actifs ou passifs par l'Associé-Gérant-Commandité seront définitifs et irréfragables pour tous les Actionnaires;

(ix) les calculs de la VNI seront audités à la fin de chaque exercice fiscal par le réviseur d'entreprise agréé du Fonds, et ils pourront être révisés suite à cet audit. Les actifs du Fonds seront également évalués une fois par an par un évaluateur indépendant qui donnera à l'Associé-Gérant-Commandité son opinion sur la nécessité éventuelle de modifier les prix de certains actifs particuliers.

16.2. a) Dans un premier temps, tous les actifs et passifs seront évalués dans la devise locale applicable, puis convertis dans la Devise de Référence au taux de change applicable à la date de détermination de la VNI.

b) Pour les besoins du calcul de la VNI, les actifs du Fonds sont réputés inclure:

(i) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, qui peuvent être détenues à titre accessoire et temporaire, y compris les intérêts courus y afférents;

(ii) tous les effets et traites à vue et créances exigibles (y compris les Produits qui n'ont pas encore été encaissés), qui peuvent être détenus à titre accessoire et temporaire;

(iii) tous les obligations, billets à terme, actions, titres de participation, obligations non garanties, droits de souscription, warrants, Investissements, Investissements R et autres investissements et titres, le cas échéant, détenus ou contractés par le Fonds;

(iv) tous les titres de participation, dividendes en actions, dividendes en espèces, distributions en espèces à recevoir par le Fonds dans la mesure où le Fonds dispose d'informations raisonnables les concernant;

(v) tous les intérêts courus sur les titres portant intérêts et détenus par le Fonds, sauf dans la mesure où ils sont compris ou reflétés dans le montant en principal de ces titres;

(vi) les charges primaires du Fonds dans la mesure où elles n'ont pas été entièrement amorties; et

(vii) tous les autres actifs de quelque type et nature que ce soit, y compris les charges payées d'avance.

c) Pour les besoins du calcul de la VNI, les passifs du Fonds sont réputés inclure:

(i) tous les emprunts, effets et dettes exigibles;

(ii) toutes les charges administratives courues ou exigibles, y compris sans limitation les Commissions de Gestion, Commissions de Performance, Allocations pour la Catégorie V, honoraires et commissions des conseillers et des Prestataires de Services;

(iii) toutes les dettes connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance et qui ont pour objet un paiement en espèces ou en biens;

(iv) toutes les commissions non perçues sur les Investissements dans la mesure où elles n'ont pas été intégralement amorties;

(v) une provision appropriée au titre des impôts sur les bénéfices et différés appliqués au capital et aux bénéfices à la Date d'Evaluation, telle que déterminée périodiquement par l'Associé-Gérant-Commandité, et les autres provisions autorisées et approuvées, le cas échéant, par l'Associé-Gérant-Commandité;

(vi) les frais de constitution et d'organisation du Fonds, à concurrence de la somme de 150.000 EUR, qui sera amortie sur une période de cinq (5) ans; et

(vii) tous les autres passifs du Fonds de quelque type et nature que ce soit, sauf les passifs représentés par les Actions du Fonds.

Pour déterminer le montant des passifs du Fonds, l'Associé-Gérant-Commandité tient compte de toutes les charges à payer par le Fonds, y compris, sans limitation, les frais de constitution, les commissions payables à l'Associé-Gérant-Commandité, à ses comptables, à l'Agent Administratif, au Teneur de Compte et Agent de Transfert et aux autres agents aux services desquels le Fonds fait appel, les honoraires au titre des services juridiques et d'audit, y compris la revue et l'audit de la VNI, les honoraires des évaluateurs indépendants, les coûts des contrôles de conformité et analyses du portefeuille, les frais de promotion, d'impression, d'information et de publication, y compris les frais de publicité ou de préparation et d'impression des Documents du Fonds, des notices explicatives, des déclarations d'enregistrement ou des rapports annuels, les impôts et taxes ou prélèvements publics, et toutes les autres charges d'exploitation, y compris (sans limitation) les frais d'achat et de vente d'actifs, les frais de due diligence, les frais de recherche, la rémunération de certains administrateurs de l'Associé-Gérant-Commandité, les intérêts, les commissions de banque et de courtage, les frais d'affranchissement, les frais de téléphone et de fac-similé. L'Associé-Gérant-Commandité peut calculer à l'avance, pour une période annuelle ou autre, les charges administratives et autres charges à caractère régulier ou périodique sur la base d'une estimation et il peut les constater à parts égales sur la période concernée.

d) Pour les besoins du calcul de la VNI:

(i) les Actions dont la souscription a été acceptée, mais dont le paiement n'a pas encore été reçu, sont réputées exister;

(ii) les Actions du Fonds devant être rachetées sont traitées comme existant et jusqu'au paiement, leur prix est réputé constituer un passif du Fonds;

(iii) tous les investissements, soldes de trésorerie et autres actifs du Fonds qui ne sont pas exprimés dans la Devise de Référence, seront évalués après avoir tenu compte des taux de change du marché en vigueur aux date et heure de détermination de la VNI; et

(iv) à une Date d'Evaluation, il doit être donné effet aux achats ou ventes d'Investissements et d'Investissements R irrévocablement engagés par le Fonds à cette Date d'Evaluation, dans la mesure du possible.

16.3. a) L'Agent Administratif peut, sous réserve de l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité, suspendre le calcul de la VNI ainsi que l'émission et le rachat des Actions d'une Catégorie ou Série dans l'un quelconque des cas suivants:

(i) lorsque des événements d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire ou des circonstances échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir de l'Agent Administratif ou de l'Associé-Gérant-Commandité empêchent la cession des actifs de manière raisonnable ou normale sans porter gravement préjudice aux intérêts des Actionnaires;

(ii) lorsqu'il n'est pas raisonnablement possible de déterminer la VNI de manière exacte et dans le délai requis;

(iii) lorsque des restrictions des changes ou d'autres restrictions affectant les transferts de fonds rendent les opérations impossibles ou empêchent d'effectuer des achats et ventes des actifs du Fonds à des taux de change normaux;

(iv) pendant toute période durant laquelle une bourse, sur laquelle une partie substantielle des investissements du Fonds est cotée, est fermée en dehors des jours fériés normaux et des week-ends, ou durant laquelle les opérations y sont soumises à restrictions ou suspendues;

(v) pendant toute période durant laquelle, à la seule et entière discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, la cession par le Fonds d'une partie substantielle de ses Investissements ne serait pas raisonnable ou possible;

(vi) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le cours ou la valeur des Investissements ou des positions détenus par le Fonds ne fonctionnent pas, ou lorsque les prix ou valeurs des investissements détenus par le Fonds ne peuvent pas être établis de manière raisonnable ou rapide pour toute autre raison;

(vii) pendant toute période durant laquelle le transfert de fonds lié à la réalisation ou l'acquisition d'un investissement par le Fonds ne peut pas être effectué à des taux de change normaux;

(viii) lorsqu'il existe, de l'avis de l'Agent Administratif, une situation dans laquelle la cession des actifs du Fonds ou la détermination de la VNI ou de la VNI par Action ne serait pas raisonnablement possible ou porterait gravement préjudice aux intérêts des Actionnaires ne demandant pas le rachat;

(ix) si l'Agent Administratif estime raisonnablement nécessaire d'agir ainsi pour observer les lois et règlements relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que les autres lois et règlements de même nature applicables au Fonds, aux Prestataires de Services, ou à leurs Affiliés, filiales ou associés;

(x) pendant toute période durant laquelle le rachat d'Actions entraînerait une violation de ou un manquement aux termes d'un engagement contractuel conclu par le Fonds à des fins d'emprunt ou de gestion de trésorerie; et

(xi) lorsqu'est prise la décision de liquider ou de dissoudre le Fonds.

b) Le conseil d'administration de l'Associé-Gérant-Commandité se réunira au moins une fois par année civile pour examiner le caractère adapté des principes d'évaluation appliqués aux actifs du Fonds et les confirmera lors de ces réunions. Un procès-verbal des résolutions adoptées lors de ces réunions sera dressé.

IV. Administration et Surveillance

Art. 17. Pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

17.1. Le Fonds est géré par l'Associé-Gérant-Commandité, qui est toujours un actionnaire ayant une responsabilité illimitée du Fonds et qui est personnellement et solidairement responsable avec le Fonds de l'ensemble des passifs dont les actifs du Fonds ne peuvent répondre. Les Actionnaires ne doivent pas agir d'une manière contraire à l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires aux Assemblées Générales.

17.2. L'Associé-Gérant-Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir l'ensemble des actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet du Fonds, conformément à l'objectif d'investissement déterminé à l'Article 4 des présents Statuts.

17.3. Le Fonds est engagé vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé-Gérant-Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés, ou, par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles un tel pouvoir a été délégué par l'Associé-Gérant-Commandité, dans les conditions que l'Associé-Gérant-Commandité détermine de manière discrétionnaire.

17.4. L'Associé-Gérant-Commandité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. L'Associé-Gérant-Commandité jouit d'un droit de veto sur toutes les décisions de l'Assemblée Générale qui ont une incidence sur les droits du Fonds à l'égard des tiers et qui modifient les Statuts.

Art. 18. Délégation.

18.1. L'Associé-Gérant-Commandité peut déléguer tout(e) compétence, pouvoir ou discrétion dont il dispose (y compris ceux qu'il a l'obligation d'exercer ou d'accomplir ainsi que le pouvoir de délégation) à toute Personne (y compris un Affilié) de la manière et aux conditions que l'Associé-Gérant-Commandité juge utiles.

18.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut donc nommer des dirigeants, y compris un directeur général et un directeur général adjoint ainsi que tout autre dirigeant qu'il juge nécessaires pour l'exploitation et la gestion du Fonds. Ces nominations peuvent être annulées à tout moment par l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité peut de plus nommer d'autres agents, qui ne sont pas nécessairement des membres de l'Associé-Gérant-Commandité et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité.

L'Associé-Gérant-Commandité peut créer périodiquement un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé-Gérant-Commandité et/ou de Personnes externes, auxquels il peut déléguer de manière discrétionnaire les pouvoirs et compétences qui lui semblent utiles.

18.3. L'Associé-Gérant-Commandité peut obtenir des informations sur les investissements, solliciter des conseils et d'autres services, dont la rémunération se supporte par le Fonds dans les limites prévues par les présents Statuts et le Mémoire de Placement Privé.

Art. 19. Démission de l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité ne peut démissionner de ses fonctions de gestionnaire du Fonds que s'il a pris des dispositions en vue de son remplacement, en nommant un successeur et en le faisant agréer par l'Assemblée Générale par un vote positif des Actionnaires représentant plus de 75 % des Actions détenues par les Actionnaires habilités à voter et sous réserve de l'agrément préalable dudit successeur par la CSSF.

Art. 20. Révocation de l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité peut être révoqué par décision de l'Assemblée Générale adoptée par un vote positif des Actionnaires représentant plus de 75% des Actions détenues par les Actionnaires habilités à voter. Une résolution de révocation de l'Associé-Gérant-Commandité peut seulement être adoptée en cas de:

(i) fraude, faute lourde (gross negligence), mauvaise foi, faute intentionnelle (wilful misconduct) ou négligence grave (reckless disregard) de l'Associé-Gérant-Commandité dans le cadre de ses obligations à l'égard du Fonds, dans chaque cas de la manière déterminée par la juridiction compétente, ou

(ii) dépôt de bilan, cessation des paiements ou dissolution de l'Associé-Gérant-Commandité;
chaque fois sous réserve de l'approbation de la CSSF.

À la révocation de l'Associé-Gérant-Commandité, l'Assemblée Générale nomme un successeur au mandat d'Associé-Gérant-Commandité par décision adoptée sur vote positif des Actionnaires représentant plus de 50% des Actions détenues par les Actionnaires habilités à voter et présents à ladite Assemblée Générale.

La révocation de l'Associé-Gérant-Commandité prendra effet au moment de la signature d'un accord jugé satisfaisant par le conseil juridique du Fonds et prévoyant que l'Associé-Gérant-Commandité remplaçant reprend les droits et obligations de l'Associé-Gérant-Commandité à l'égard du Fonds aux termes des présents Statuts et ce, à compter de sa nomination, et prévoyant que la dénomination du Fonds doit être modifiée si l'Associé-Gérant-Commandité en fait la demande.

Art. 21. Autres conséquences de la démission ou de la révocation de l'Associé-Gérant-Commandité. Lorsque la démission ou révocation de l'Associé-Gérant-Commandité prend effet en application des Articles 20 ou 21, les droits et obligations de l'Associé-Gérant-Commandité cessent immédiatement, étant toutefois précisé que:

(i) l'Associé-Gérant-Commandité restera en droit de percevoir ses commissions et remboursements aux termes des présents Statuts pour la période courant jusqu'à la date d'effet de la démission ou révocation; et

(ii) l'Associé-Gérant-Commandité sortant restera en droit de bénéficier, en sa qualité d'Associé-Gérant-Commandité, d'une indemnisation par le Fonds en application des dispositions des présents Statuts, pour les matières survenant avant sa démission ou révocation; l'Associé-Gérant-Commandité sortant n'aura aucune responsabilité envers le Fonds en tant qu'associé-gérant-commandité au titre des matières survenant après la fin de son mandat d'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 22. Responsabilités distinctes de l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité s'engage à payer et honorer, à tout moment, dûment et ponctuellement, ses dettes et engagements distincts et privés, actuels ou futurs, encourus ou souscrits à titre de mandant ou autrement qu'en sa qualité d'Associé-Gérant-Commandité du Fonds; l'Associé-Gérant-Commandité indemnise le Fonds et les Actionnaires ainsi que leurs représentants personnels, successions et effets à ce titre et au titre de tous les obligations, actions, poursuites, coûts, réclamations et demandes y afférents.

Art. 23. Le Dépositaire.

23.1. Description

Le Dépositaire a été nommé par l'Associé-Gérant-Commandité en qualité de Dépositaire de tous les actifs du Fonds, en application du Contrat du Dépositaire.

Le Dépositaire garde son siège social et son principal établissement dans le Grand-Duché de Luxembourg et est titulaire d'un agrément bancaire accordé conformément aux lois en vigueur.

23.2. Responsabilités

Conformément à la Loi FIS et sous réserve des modalités du Contrat du Dépositaire, le Dépositaire:

(a.) sera chargé de la garde des actifs du Fonds; et

(b.) gèrera tous les comptes en banque du Fonds.

23.3. Le Dépositaire assumera et exécutera ses fonctions et responsabilités conformément à la Loi FIS. Tous les espèces et titres constituant les actifs du Fonds confiés au Dépositaire sont détenus par le Dépositaire au nom et pour le compte du Fonds. Le Dépositaire peut confier à des banques et établissements financiers la garde des actifs du Fonds. Le Dépositaire peut détenir des titres sur des comptes ouverts auprès des chambres de compensation que le Dépositaire peut déterminer. Il aura les obligations normales d'une banque pour les dépôts d'espèces et de titres du Fonds. Le Dépositaire peut céder les actifs du Fonds et effectuer des paiements aux tiers seulement pour le compte du Fonds après avoir reçu des Instructions Régulières.

23.4. À tout moment dans l'exécution de ses obligations, le Dépositaire tiendra et administrera séparément les actifs et passifs du Fonds et ne les mélangera pas avec ses propres actifs et passifs ou ceux d'une autre Personne pour laquelle il agit en qualité de Dépositaire.

23.5. Le Dépositaire prendra les mesures nécessaires en vue de céder tout ou partie des actifs du Fonds, de la manière indiquée dans les Instructions Régulières, à chaque fois sous réserve des conditions et modalités du Contrat du Dépositaire.

23.6. Le Dépositaire est en droit de percevoir les commissions déterminées conformément au Contrat du Dépositaire. Ces commissions sont calculées sur la base de l'actif net du Fonds et sont payables chaque trimestre à terme échu.

23.7. L'Associé-Gérant-Commandité ou le Dépositaire peut, à tout moment, mettre fin au mandat du Dépositaire, sur notification écrite avec un préavis de quatre-vingt dix (90) jours, adressée de l'un à l'autre, étant précisé que la cessation du mandat (à l'initiative de l'Associé-Gérant-Commandité ou du Dépositaire) est soumise à la condition suspensive de la nomination d'un Dépositaire remplaçant. En cas de cessation du mandat du Dépositaire, l'Associé-Gérant-Commandité fera tout ce qui est raisonnablement possible pour nommer, dans les deux (2) mois de cette révocation, un nouveau dépositaire en charge des responsabilités et fonctions du Dépositaire. Dans l'attente de la nomination d'un nouveau Dépositaire, le Dépositaire prendra toutes les mesures nécessaires permettant de protéger les intérêts des Actionnaires. Après la cessation du mandat de Dépositaire, le mandat et les obligations du Dépositaire subsisteront pendant la période qui pourra être nécessaire au transfert de tous les actifs du Fonds au nouveau Dépositaire.

Art. 24. Conflits d'intérêts.

24.1. Aucun contrat ou autre opération que le Fonds pourra conclure avec un autre fonds, société ou firme ne pourra être affecté ou entaché de nullité du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de l'Associé-Gérant-Commandité aient un intérêt quelconque dans, ou soient administrateurs, associés, dirigeants ou salariés de cet autre fonds, société ou firme. Tout administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité qui est administrateur, associé, dirigeant ou salarié d'un fonds, d'une société ou d'une firme avec lequel le Fonds passe des contrats ou est en relations d'affaires ne sera pas, du seul fait de ce lien avec cet autre fonds, société ou firme, privé de son droit de délibérer et voter ou d'agir sur toute question liée à de tels contrats ou relations affaires.

24.2. Au cas où un administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité aurait dans une opération du Fonds un intérêt contraire aux intérêts du Fonds, cet administrateur ou dirigeant devra informer l'Associé-Gérant-Commandité

de ce conflit d'intérêts et ne prendra pas part aux délibérations ou au vote concernant cette opération. Rapport devra être fait de cette opération, et de l'intérêt y afférent de cet administrateur ou dirigeant, à la prochaine Assemblée Générale.

24.3. L'expression "conflit d'intérêts", telle qu'employée dans le présent Article, ne s'applique pas aux relations ou intérêts se rapportant à une affaire, position ou opération concernant le promoteur, un gestionnaire d'investissement, le Dépositaire, les distributeurs ainsi que toute autre personne, société ou entité que l'Associé-Gérant-Commandité pourra déterminer périodiquement à sa discrétion.

Art. 25. Indemnisation.

25.1. Le Fonds peut indemniser tout administrateur de l'Associé-Gérant-Commandité ou tout membre d'un comité, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, eu égard aux dépenses raisonnablement encourues par l'un d'eux dans le cadre de tout(e) action, procès ou procédure auquel il peut être partie en sa qualité d'administrateur, de dirigeant ou de membre d'un comité du Fonds ou, à la demande du Fonds, pour avoir été administrateur, dirigeant ou membre d'un comité d'une autre société par laquelle il ne peut pas être indemnisé, sauf si un jugement définitif le condamne pour faute lourde (gross negligence) ou faute intentionnelle (willful misconduct) à l'issue de l'action, du procès ou de la procédure en question. En cas de protocole transactionnel, l'indemnisation sera accordée seulement pour les matières couvertes par ce protocole pour lesquelles le Fonds a reçu confirmation de son avocat que la personne à indemniser n'a commis aucun manquement à ses devoirs.

25.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par un administrateur ou membre d'un comité conformément au présent Article peuvent être avancées au dirigeant indemnisé, sous réserve que ce dirigeant rembourse les sommes avancées s'il est déterminé in fine qu'il n'a pas satisfait le niveau de diligence ouvrant droit à indemnisation.

25.3. Le droit à indemnisation susmentionné n'exclut pas d'éventuels autres droits dans le chef d'un dirigeant.

Art. 26. Réviseur d'entreprises agréé. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par le Fonds sont contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé-Gérant-Commandité et rémunéré par le Fonds. Le réviseur d'entreprises agréé accomplit tous les devoirs prescrits par la Loi FIS.

V. Assemblées Générales - Exercice fiscal - Distributions

Art. 27. Représentation. L'Assemblée Générale représente l'universalité des Actionnaires du Fonds. Ses résolutions s'imposent à tous les Actionnaires du Fonds. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations du Fonds, à chaque fois sous réserve du droit de veto de l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 28. Assemblées Générales des Actionnaires.

28.1. L'Assemblée Générale se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité est également tenu de convoquer une Assemblée Générale dans le délai d'un mois si les Actionnaires représentant 1/10^{ème} du capital en font la demande écrite accompagnée d'un ordre du jour indicatif.

28.2. Conformément au droit luxembourgeois, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège du Fonds dans la ville de Luxembourg ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi de mai à 11.15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit le premier jour ouvrable suivant. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra à 11.15 heures le 11 mai 2010.

28.3. D'autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu, date et heure spécifiés dans l'avis de convocation correspondant.

28.4. Les Actionnaires se réunissent sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité à la suite d'un avis établissant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire, à son adresse portée dans le Registre. L'ordre du jour est préparé par l'Associé-Gérant-Commandité, excepté dans les cas où l'assemblée est convoquée à la demande écrite des Actionnaires, auquel cas l'Associé-Gérant-Commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

28.5. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation.

28.6. L'Associé-Gérant-Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux Assemblées Générales.

28.7. Les questions traitées lors d'une Assemblée Générale se limitent aux points figurant à l'ordre du jour (qui doit inclure tous les points requis par la loi) et à leurs questions connexes.

28.8. Chaque Action, indépendamment de la VNI par Action, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Seules les Actions entières confèrent un droit de vote.

28.9. Un Actionnaire peut agir à une Assemblée Générale en donnant une procuration écrite à une autre Personne, qui n'est pas nécessairement un Actionnaire.

28.10. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

28.11. L'Associé-Gérant-Commandité jouit d'un droit de veto sur toutes les décisions de l'Assemblée Générale qui ont une incidence sur les droits du Fonds à l'égard des tiers et qui modifient les Statuts.

Art. 29. Exercice Fiscal. L'Exercice Fiscal du Fonds commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année. Le premier Exercice Fiscal commence à la date indiquée au début des présents Statuts et se termine le 31 décembre 2009.

Art. 30. Distributions.

30.1. Chaque Actionnaire sera traité de la même manière que les autres Actionnaires détenant des Actions des mêmes Catégorie et Série, au pro rata du nombre d'Actions des Catégorie et Série concernées qu'il détient. Dès l'émission, chacune des Actions de chaque Catégorie confère à son propriétaire le droit de percevoir une part proportionnelle des Distributions versées aux Actionnaires qui détiennent des Actions de cette Catégorie et de cette Série.

30.2. Il n'est pas prévu que le Fonds procède à des Distributions. Nonobstant ce qui précède, l'Associé-Gérant-Commandité peut, périodiquement et à sa seule et entière discrétion, déclarer des dividendes conformément aux dispositions des présents Statuts.

30.3. L'Associé-Gérant-Commandité peut déclarer périodiquement des Distributions par référence aux rendements totaux (qu'il s'agisse d'intérêts, de dividendes ou autres) reçus à la liquidation de ses Investissements, minorés du total de tous les montants nécessaires pour satisfaire les charges et passifs du Fonds, y compris les commissions dues à l'Associé-Gérant-Commandité. Une fois déclarées et suite à une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité, les Distributions seront payables dès que possible après réception des rendements sur lesquels elles se basent, à chaque Actionnaire au pro rata des Actions qu'il détient.

30.4. Le paiement des Distributions se fait à l'adresse portée dans le Registre.

30.5. Les Distributions sont versées dans la Devise de Référence.

30.6. Il ne sera versé aucun intérêt sur un dividende déclaré par le Fonds qui le tient à la disposition de son bénéficiaire.

30.7. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action ne peut pas être réclamé par le détenteur de cette Action après une période de cinq ans à compter de l'avis y afférent - sauf si l'Associé-Gérant-Commandité a renoncé à l'application de ou a prolongé, cette période pour toutes les Actions - et le dividende est retourné au Fonds à l'expiration de cette période. L'Associé-Gérant-Commandité a le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires et d'autoriser toute action au nom du Fonds pour mener à bien la réversion des fonds. Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés dans l'attente de leur distribution.

30.8. Le Fonds peut, à la discrétion absolue de l'Associé-Gérant-Commandité, procéder à des réinvestissements.

VI. Dispositions finales

Art. 31. Dissolution et liquidation.

31.1. Le Fonds peut être dissout à tout moment par résolution de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues dans le présent Article et sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

31.2. La question de la dissolution du Fonds doit être soumise par l'Associé-Gérant-Commandité à l'Assemblée Générale lorsque le capital souscrit est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'Assemblée Générale statue, sans condition de quorum, à la majorité simple des voix exprimées à l'assemblée.

31.3. La question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital souscrit est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé par l'Article 5 des présents Statuts. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère alors sans condition de quorum, et la dissolution peut être prononcée par le vote des Actionnaires détenant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

31.4. La convocation à l'Assemblée Générale doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à compter de la constatation que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du minimum légal, selon le cas, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

31.5. La liquidation est exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales et qui doivent être agréées par la CSSF, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 32. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 33. Déclaration. Les mots écrits au masculin englobent également le féminin, et les mots désignant des Personnes ou des Actionnaires englobent également les sociétés, fonds, associations et tout autre groupement de Personnes organisé, doté ou non de la personnalité morale.

Art. 34. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement régies par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telles que modifiées, le cas échéant.

Dispositions transitoires

1) Le premier Exercice Fiscal du Fonds commencera à la date de constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 11 mai 2010 à 11.15 heures.

Souscription

Les souscripteurs ont souscrit le capital du Fonds comme suit:

1) BI-Invest S.à r.l., susnommée, souscrit une (1) Action de Commandité.

2) BI-Invest Endowment Fund, SICAV SIF, susnommée, souscrit trente (30) Actions de Catégorie A.

Le notaire instrumentant certifie le règlement des souscriptions pour un montant total de EUR 31.000.

Frais

Les frais supportés par le Fonds en conséquence de sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Assemblée générale

Les personnes susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant dûment convoquées, se sont immédiatement constituées en assemblée générale des actionnaires et ont pris la résolution suivante:

1. L'adresse du Fonds est fixée à 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande des personnes susnommées le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants, en cas de contradiction entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Terblanche et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 décembre 2008, LAC/2008/49512. - Reçu mille deux cent cinquante euros (EUR 0,5% = 1.250,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009014819/5770/1865.

(090014767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Golden Key S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 101.190.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014909/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00135. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Badic Commerce s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 102.522.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014919/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00098. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Super Price, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 101.338.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009014959/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05955. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Euro Bikers, Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 22A.
R.C.S. Luxembourg B 127.193.

L'an deux mil neuf, le six janvier.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO BIKERS, avec siège social à L-9570 Wiltz, 25, rue des Tondeurs, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Joseph WAGNER, alors de résidence à Sanem, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1188 du 18 juin 2007, modifiée suivant une réunion du conseil d'administration sous seing privé du 04 août 2007, publié au dudit Mémorial C numéro 1993 du 14 septembre 2007,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 127.193.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Philippe JAMAR, né à Verviers, le 18 mai 1969, employé privé, demeurant à L-9570 Wiltz, 25, rue des Tondeurs

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à Mousny (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick SERVAIS, juriste, demeurant à Bastogne (B).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. le transfert du siège social de Wiltz à L-9631 Allerborn, Maison 22A et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Wincrange."

II. Que 100 % du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant 100 % du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-9631 Allerborn, Maison 22A et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Wincrange."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mise à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850.-€.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: Ph. Jamar, P. Servais, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 janvier 2009 - WIL/2009/11 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 19 janvier 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009014497/2724/49.

(090013714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Compulease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 99.010.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009014921/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00108. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Europe Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 27.742.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009014962/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06839. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Hamilcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.195.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAMILCAR S.A.

L. MOSTADE / N. THIRION

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009014971/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07805. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Kereda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.344.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEREDA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009014970/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07810. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Compagnie des Parcs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 114.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE DES PARCS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009014977/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07659. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Whiz International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 89.776.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour WHIZ INTERNATIONAL S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg
société anonyme
Liette HECK / Guy BAUMANN

Référence de publication: 2009015044/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05772. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

D.C.I. - D.C. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 32.190.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour D.C.I. - D.C. INTERNATIONAL S.A.

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Guy BAUMANN

Référence de publication: 2009015046/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05764. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Monsoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 117.003.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour MONSOON S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Guy BAUMANN

Référence de publication: 2009015047/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05762. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Dalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2545 Howald, 13, rue Théodore Speyer.

R.C.S. Luxembourg B 75.953.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015478/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07312. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.
